

République du Bénin

Ministère du Plan et du Développement

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE
(INSAE)

ENQUETE MODULAIRE INTEGREE SUR LES CONDITIONS DE
VIE DES MENAGES 3^{ème} ÉDITION
(EMICoV-2015)

RAPPORT PRELIMINAIRE



Mai, 2016



La réalisation de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV-2015) s'inscrit dans le dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages. Cette opération réalisée successivement en 2006, 2007, 2010, 2011 et 2015 a permis de disposer d'indicateurs actualisés pour le suivi et l'évaluation des différents programmes et projets du Gouvernement pour l'atteinte des OMD, dans les domaines liés aux conditions de vie des ménages, notamment ceux relatifs à la pauvreté, à l'emploi, au chômage, à l'accès aux crédits et aux questions foncières et à la micro-finance.

Ce document présente les résultats préliminaires de EMICoV-2015 réalisée au Bénin de mars à juin 2015 par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE). L'EMICoV-2015 a bénéficié de l'appui financier du Gouvernement du Bénin, du PNUD, de l'Union Européenne à travers le Fonds Européen de Développement, de l'UNICEF et de la GIZ. L'INSAE saisit l'opportunité qui lui est offerte par la présente publication pour remercier les Partenaires Techniques et Financiers qui accompagnent le Bénin dans la réduction de la pauvreté.

Pour tous renseignements concernant l'EMICoV, contacter l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE), 01 BP 323, Cotonou, Bénin (Téléphone (229) 21 30 74 48/21 30 82 44 ; Fax (229) 21 30 82 46 ; e-mail : insae@insae-bj.org; Internet : www.insae-bj.org).

Table de matière

Table de matière	3
Liste des tableaux	4
Liste des graphiques	5
Liste des encadrés.....	6
Introduction	8
Caractéristiques des ménages et de la population enquêtée	9
Analyse diagnostique et évolution de la pauvreté au Bénin.....	13
Emploi et chômage.....	33
Consommation des ménages	39
Sécurité alimentaire.....	43
Microfinance	48
Foncier.....	56
Gouvernance et démocratie	59
Paix et Sécurité.....	63
Conclusion.....	64
Annexe	67

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition (%) de la structure par âge et par sexe de la population des ménages selon le milieu de résidence	9
Tableau 2 : Composition des ménages par milieu de résidence et selon les départements	10
Tableau 3 : Niveau d'instruction de la population de 5 ans et plus selon les caractéristiques sociodémographiques	12
Tableau 4 : Dépenses de consommation (F CFA) par tête en 2011 et 2015	16
Tableau 5 : Indicateurs macroéconomiques	17
Tableau 6 : Taux d'activité selon les caractéristiques sociodémographiques de la population	33
Tableau 7 : Taux de sous-emploi des 15-64 ans selon quelques caractéristiques	38
Tableau 8 : Dépenses de consommation (F.CFA) et part du quintile le plus pauvre selon les caractéristiques sociodémographiques du Chef de Ménage	40
Tableau 9 : Part (%) des différentes fonctions de consommation dans les dépenses totales selon le milieu de résidence et le département	42
Tableau 10 : Proportion (%) de ménages en insécurité alimentaire en 2015	45
Tableau 11 : Proportion (%) des ménages selon le type de choc subi en 2015	46
Tableau 12: Perception sur le fonctionnement et les différents maux de l'administration	60
Tableau 13: Perception sur la démocratie et ses principes fondamentaux	61

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution de l'incidence de pauvreté monétaire (%) entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence	18
Graphique 2 : Etat d'aggravation de la pauvreté monétaire (PO en %) dans les départements entre 2011 et 2015.....	20
Graphique 3 : Etat d'aggravation de la pauvreté (PO en %) dans les communes entre 2011 et 2015 .	23
Graphique 4: Perception des individus par rapport à leur niveau de vie entre 2011 et 2015.....	26
Graphique 5: Incidence du noyau dur de la pauvreté (%) entre 2011 et 2015.....	27
Graphique 6 : Contribution (%) des branches d'activité à la pauvreté en 2011 et 2015.....	30

Liste des encadrés

Encadré 1 : Définition de ménage	10
Encadré 2 : Pauvreté non monétaire.....	14
Encadré 3 : Pauvreté monétaire.....	15
Encadré 4 : Définition des indicateurs de pauvreté.....	17
Encadré 5 : Quelques indicateurs de la pauvreté subjective.....	25

/

PERSONNEL DE L'ENQUETE

Coordination Nationale

M. Alexandre BIAOU, Directeur Général

M. Michel MAKPENON, Directeur Général Adjoint

Mme Elise AHOVEY, Directrice des Statistiques Sociales

M. Djabar ADECHIAN, Directeur des Etudes Démographiques

Mme Awaou BACO BABA-MOUSSA, Directrice Administrative et Financière

M. Damien MEDEDJI, Conseiller Technique du DG

Equipe technique d'analystes, de rédaction du rapport et de supervision technique

Mme Elise AHOVEY	M. Djabar Dine ADECHIAN
M. Appolinaire TOLLEGBE	M. Rémy HOUNGUEVOU
M. Mouchitaba LAWANI	M. Symphorien BANON
M. Sylvestre DANSOU	M. Jules DAGA
M. Eudes HOUNKPODOTE	M. Léontine SERIKI
M. Claude ADJOVI	M. Gillis GOGAN
M. Clotaire YAMADJAKO	M. Fémi DOSSOU
M. Hervé GBO	Mme Esther Couton
M. Raïmi ESSESSINO	M. Eudes CHOIGNIKA
M. Evariste MISSIHOUN	M. Emmanuel GOUSSANOU
M. Séverin AGBANGLA	M. Damien MEDEDJI
M. Oscar HOUNDONUGBO	M. Martinien DANSOU
Mme Mémounath ZOUNON	M. Renauld YOVOGA
M. Norbert BESSANH	M. Samson SOKOU

Introduction

La réalisation de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) en 2015 s'inscrit dans le dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages. Les résultats de cette enquête permettront d'actualiser les indicateurs pour le suivi et l'évaluation des différents programmes et projets du pays.

Le présent rapport expose les résultats préliminaires de l'édition de l'enquête EMICoV réalisée en 2015 par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) et financée par le Gouvernement du Bénin, du PNUD, de l'Union Européenne à travers le Fonds Européen de Développement, de l'UNICEF et de la GIZ.

Au cours de cette opération, des informations ont été collectées auprès de 21 402 ménages. Les résultats sont disponibles au niveau national, au niveau du milieu de résidence (urbain et rural), au niveau des douze départements et des soixante dix sept communes du pays.

Ces premiers résultats présentés dans ce document se limitent aux préoccupations d'intérêt immédiat des responsables et administrateurs des programmes de lutte contre la pauvreté.

Caractéristiques des ménages et de la population enquêtée

L'enquête EMICoV-2015 a touché effectivement 21 402 ménages répartis dans 920 zones de dénombrement issues de la base de sondage du RGPH4-2013.

L'analyse du volet consommation des ménages concerne 19 920 ménages ayant répondu avec succès. Le tableau 1 présente la répartition de la population de ces ménages interviewés par âge et par sexe selon le milieu de résidence.

Au sein de ces ménages, on a dénombré 94 609 individus dont 47 707 hommes et 46 902 femmes représentant respectivement 50,4% et 49,6%. La tranche d'âge dominante est le groupe des moins de 10 ans quels que soient le sexe et le milieu de résidence qui représente 35,7% au niveau national. La proportion de jeunes de 15-29 ans est estimée à 21% de la population. Cette proportion est 23% en milieu urbain et 19% en milieu rural.

Tableau 1 : Répartition (%) de la structure par âge et par sexe de la population des ménages selon le milieu de résidence

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
00-04	19,7	17,2	18,5	24,2	22,4	23,3	22,1	19,9	21,0
05-09	14,5	13,1	13,8	16,6	14,3	15,5	15,6	13,8	14,7
10-14	12,8	11,8	12,3	13,0	10,7	11,9	12,9	11,2	12,1
15-19	9,1	8,8	9,0	7,5	7,2	7,3	8,2	7,9	8,1
20-24	5,6	7,1	6,3	3,8	6,9	5,3	4,6	7,0	5,8
25-29	6,0	9,3	7,6	5,0	8,3	6,6	5,5	8,7	7,1
30-34	6,8	7,6	7,2	5,7	7,6	6,6	6,2	7,6	6,9
35-39	6,6	7,0	6,8	5,4	6,2	5,8	5,9	6,6	6,3
40-44	5,2	4,8	5,0	4,7	4,5	4,6	4,9	4,6	4,8
45-49	3,8	3,7	3,8	3,5	3,3	3,4	3,7	3,5	3,6
50-54	3,1	3,0	3,0	3,0	2,8	2,9	3,0	2,9	3,0
55-59	2,2	2,0	2,1	2,0	1,7	1,9	2,1	1,9	2,0
60-64	1,7	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6
65-69	1,1	1,1	1,1	1,2	0,8	1,0	1,2	1,0	1,1
70-74	0,9	0,8	0,8	1,0	0,8	0,9	1,0	0,8	0,9
75-79	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
80 et +	0,5	0,6	0,6	1,3	0,6	0,9	0,9	0,6	0,8
Nombre de personnes*									
Non pondéré	22 010	21 959	43 969	25 697	24 943	50 640	47 707	46 902	94 609
Pondéré	2 359 087	2 336 629	4 695 716	2 683 765	2 597 575	5 281 340	5 042 852	4 934 204	9 977 056

Source : INSAE, EMICoV-2015 / NB : * = Effectif de la population résidente (population de droit)

Encadré 1 : Définition de ménage

Ménage : Le concept de "ménage" est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou d'une façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue deux sortes de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif. Dans le cadre de l'EMICoV-2015, seul les ménages ordinaires échantillonnés sont visités.

Ménage ordinaire : c'est un ensemble de personnes apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de Ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.

Trois quart des ménages sont dirigés par des hommes en 2015

Le tableau 2 présente la répartition des ménages selon certaines caractéristiques telles que le sexe du chef de ménage, la composition et la taille du ménage.

Des résultats, il ressort que plus de trois ménages sur quatre (77,6%) ont à leur tête un homme, et près d'un quart sont dirigés par une femme (22,4%). Cette proportion de ménages dirigés par les femmes est légèrement plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (24,7% contre 20,3%). Les résultats selon les départements montrent que c'est dans le Couffo (32,8%), le zou (32,7%) et le Mono (30,2%) que les ménages sont le plus dirigés par une femme tandis que dans l'Alibori (8,5%) le phénomène est moins fréquent.

L'examen du statut migratoire de la population révèle que 14,5% de la population sont des migrants et 2,7% des migrants de retour. Il existe de fortes disparités suivant le milieu de résidence : 21,6% de la population urbaine sont des migrants contre 8,1% pour le milieu rural.

Tableau 2 : Composition des ménages par milieu de résidence et selon les départements

Caractéristiques socio-démographiques	Milieu de résidence		Départements												Bénin
	Urbain	Rural	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	
Sexe du CM															
Femme	24,7	20,3	8,5	13,3	20,6	12,4	24,8	32,8	12,2	29,7	30,2	24,8	23,0	32,7	22,4
Homme	75,3	79,7	91,5	86,7	79,4	87,6	75,2	67,2	87,8	70,3	69,8	75,2	77,0	67,3	77,6
Age des membres															
Enfants < 5ans	18,5	23,4	29,3	23,7	17,6	25,0	19,5	27,3	22,3	14,1	18,6	17,7	18,2	18,6	21,1
Enfants 5-17 ans	33,0	32,9	28,8	34,2	34,4	32,1	34,7	28,1	35,3	30,5	32,5	33,3	35,3	36,1	32,9
Hommes 18 ans +	23,0	20,4	20,1	21,1	24,1	20,8	20,7	18,8	20,7	26,1	22,2	23,0	20,9	20,1	21,7
Femmes 18 ans +	25,5	23,3	21,8	21,1	23,9	22,0	25,0	25,7	21,8	29,4	26,7	26,0	25,5	25,2	24,3
Statut migratoire															
Non Migrants	74,9	89,9	96,6	92,8	71,0	82,7	77,4	94,5	89,6	63,1	82,4	78,1	90,2	86,2	82,8
Migrants retour	3,4	2,0	0,6	2,5	3,1	2,3	4,6	1,9	3,6	2,7	6,1	2,5	1,6	2,3	2,7
Migrants	21,6	8,1	2,8	4,7	25,9	15,0	18,1	3,7	6,8	34,2	11,5	19,3	8,1	11,5	14,5

Caractéristiques socio-démographiques	Milieu de résidence		Départements											Bénin	
	Urbain	Rural	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau		Zou
Nombre de membres habituels															
1	17,2	13,2	7,1	10,9	18,6	10,1	14,0	18,3	9,1	20,4	18,6	19,4	12,3	14,3	15,1
2	11,1	10,2	8,3	7,2	11,3	9,4	9,8	12,1	4,7	13,1	12,5	12,1	11,6	11,6	10,7
3	16,1	16,0	14,8	13,7	15,7	12,1	17,1	18,3	9,7	17,6	21,2	16,7	17,7	17,3	16,1
4	17,9	17,6	16,4	16,7	17,1	16,1	17,7	22,2	15,3	17,6	20,0	18,7	18,9	16,4	17,8
5	15,0	14,6	16,8	14,5	15,5	15,2	16,1	14,3	14,2	14,7	12,2	13,5	13,3	16,1	14,8
6	10,0	10,8	13,9	13,2	11,7	11,0	9,9	7,2	12,6	7,4	7,5	9,2	10,3	11,6	10,4
7	5,5	7,2	7,8	9,4	5,0	9,8	7,1	3,8	10,6	4,2	4,0	4,1	7,5	7,1	6,4
8	3,2	4,0	5,3	5,1	2,7	5,3	3,7	1,5	7,9	2,7	2,4	3,2	3,6	2,9	3,6
9+	4,0	6,3	9,5	9,3	2,5	11,1	4,6	2,3	15,9	2,2	1,7	3,2	4,8	2,8	5,2

Source : INSAE, EMICoV-2015

Une population à faible niveau d'instruction avec environ huit personnes sur dix n'ayant pas dépassé le niveau primaire.

Au cours du Sommet du Millénaire et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2001, la communauté internationale a reconnu que l'éducation est indispensable au progrès social et démographique, à un développement économique durable et à l'égalité des sexes.

L'enquête EMICoV-2015 a pris en compte les aspects du niveau d'instruction et de la fréquentation scolaire des personnes âgées de cinq ans ou plus. Le tableau 3 présente la répartition de cette population des ménages selon le sexe, le niveau d'instruction atteint, le département et le milieu de résidence.

Les résultats montrent que 47,2% de la population n'ont aucun niveau d'instruction. Cette proportion de gens qui n'ont jamais mis pied à l'école est de 39,6% pour les femmes contre 54,7% des hommes. Globalement, les résultats indiquent que très peu d'individus ont atteint un niveau d'instruction élevée (primaire 31,3%, secondaire 18,9% et supérieur 2,7%). Plus le niveau d'instruction monte, moins les individus sont instruits. Cette tendance à la baisse est aussi observée lorsqu'on passe du milieu urbain au milieu rural (respectivement 34,7% et 28,1% pour le niveau primaire et 4,8% et 0,7% pour le niveau supérieur). Les départements de l'Alibori (82,5%), de l'Atacora (65,6%) et du Borgou (58,7%) ont un niveau élevé de populations non instruits.

Tableau 3: Niveau d'instruction de la population de 5 ans et plus selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Niveau d'instruction					Effectif*	Nombre médian d'années d'études (a)
	Aucun	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur		
Département							
Alibori	82,5	11,3	4,8	1,0	0,3	5610	4,0
Atacora	65,6	23,3	7,9	2,5	0,7	8087	4,0
Atlantique	33,8	36,6	17,7	6,9	5,1	5684	5,0
Borgou	58,7	25,1	10,5	3,3	2,4	8670	5,0
Collines	46,4	34,9	13,9	3,5	1,4	5152	5,0
Couffo	57,1	27,9	11,0	3,3	0,8	4033	4,0
Donga	53,9	31,5	10,7	2,9	1,0	4686	4,0
Littoral	19,1	35,0	23,6	12,0	10,2	6160	7,0
Mono	36,3	37,7	18,9	5,4	1,7	4236	5,0
Ouémé	31,7	39,4	18,9	6,9	3,1	10147	5,0
Plateau	51,9	32,2	12,2	2,9	0,8	4797	4,0
Zou	42,5	36,7	15,0	4,5	1,3	7438	5,0
Milieu de résidence							
Cotonou	19,1	35,0	23,6	12,0	10,2	6160	7,0
Autre urbain	37,0	34,6	17,7	6,9	3,8	29630	5,0
Ensemble urbain	34,3	34,7	18,6	7,7	4,8	35790	6,0
Rural	59,4	28,1	9,8	2,1	0,7	38910	4,0
Sexe							
Homme	39,6	34,3	15,8	6,4	4,0	37094	5,0
Femme	54,7	28,3	12,3	3,2	1,4	37606	5,0
Age des membres							
Enfants 5-17 ans	26,8	54,0	17,2	1,9	0,1	31859	4,0
Hommes 18 ans +	50,9	17,9	14,1	10,0	7,1	19988	11,0
Femmes 18 ans +	71,4	12,4	9,8	4,1	2,3	22853	9,0
Bénin	47,2	31,3	14,1	4,8	2,7	74700	5,0

Source : INSAE, EMICoV-2015 / NB : Effectif* = Effectif non pondéré
a. Le calcul du nombre médian d'années d'études exclut les populations sans instruction.

Analyse diagnostique et évolution de la pauvreté au Bénin

L'analyse diagnostique de la pauvreté sera abordée dans cette rubrique, mais il est nécessaire de présenter la méthodologie ayant permis d'aboutir aux résultats.

Une méthodologie de calcul appropriée

L'analyse multidimensionnelle de la pauvreté distingue généralement les approches objective et subjective de la pauvreté. Dans le premier cas, le niveau de pauvreté est mesuré par des instruments appropriés : seuil de pauvreté monétaire, scores des conditions de vie (indices composites), indicateurs des potentialités. Dans le second cas, il est considéré comme pauvres, ceux qui se sentent ainsi dans un contexte donné. Les raisons peuvent alors en être diverses : insuffisance d'argent pour se procurer un produit donné (aspect monétaire), désir d'être au même niveau de vie que le voisin (aspect conditions de vie), envie de relations sociales équivalentes à celles du voisin. Au lieu de déterminer le niveau de pauvreté de façon objective par des indicateurs mesurant le niveau de vie, les conditions de vie, ou l'état des potentialités, on cherche à l'obtenir à partir des opinions des individus sur leur propre situation relative. Cette approche subjective basée sur la façon dont les ménages ou les individus perçoivent leur situation, ou se perçoivent comme pauvres, vient de la nécessité de savoir comment est vécue la pauvreté et quelles interventions pourraient être mise en œuvre pour la réduire.

Pauvreté non monétaire, un concept multivarié qui recouvre la pauvreté d'existence et la pauvreté en termes d'actifs.

La pauvreté non monétaire recouvre la pauvreté d'existence et la pauvreté en termes de patrimoine ou d'actifs. La première consiste à définir la pauvreté à partir des conditions matérielles d'habitation. Comme le soulignent Razafindrakoto et Roubaud (2001), c'est une approche objective non monétaire qui analyse la pauvreté sous l'angle de résultats et non de moyens. Dans le second cas, la pauvreté est cernée à partir des actifs du ménage.

L'analyse de la pauvreté non monétaire repose sur la construction d'un indice composite de niveau de vie basée sur les variables de conditions de vie et de patrimoine des ménages. A cet égard, on exploite les travaux de Filmer et Pritchett (1998, 2001), Hammer, (1998), Sahn et Stifel (2001), Asselin, (2001; Pradhan, Sahn et Younger, (2002) et ceux de Vodounou et

Ahovey (2002) pour réaliser une analyse en composante principale (ACP) et retenir le premier axe factoriel. L'indice composite de niveau de vie correspond aux coordonnées des ménages sur le premier axe qui peuvent prendre des valeurs positives et négatives. Le sens du premier axe n'a aucune importance dans la mesure où les ménages pauvres peuvent avoir des coordonnées négatives ou positives. Pour que le premier axe factoriel puisse être interprété comme un axe de niveau de vie, il faudrait que toutes les variables utilisées pour sa détermination classent les ménages de la même façon. C'est le principe COPA « Cohérence Ordinale par rapport au Premier Axe » (Asselin, 2001).

L'application de ce principe qui améliore l'approche de Filmer et Pritchett (1998), a conduit à la sélection selon le milieu de résidence des variables pour le calcul. L'indice de richesse est la moyenne pondérée des variables indicatrices centrées et réduites correspondant aux variables retenues. Comme les variables indicatrices prennent la valeur 1 ou 0 selon que le ménage dispose ou non du bien considéré, on en déduit que la non possession réduit l'indice composite.

Encadré 2 : Pauvreté non monétaire

La pauvreté non monétaire combine la pauvreté des conditions de vie et celle basée sur les actifs.

Pauvreté des conditions de vie : C'est une approche de la pauvreté définie en termes de privation relative qui a d'abord été développée par Peter Townsend (1970) puis, avec une démarche différente, par Paul Dickes (1989). Elle cherche à repérer un certain nombre de difficultés, de manques ou de privations dans différents domaines des conditions d'existence des ménages. Cette mesure est objective, mais non monétaire. Ces domaines peuvent renvoyer à une pauvreté de nature "existentielle" (alimentation, logement par exemple) ou de nature "sociale" (relations, emploi, loisirs, ...). Pour la sélection des pratiques concrètes observées, certains auteurs ont proposé de recourir à différents critères, par exemple : un critère objectif correspondant au fait que les pratiques examinées sont diffusées dans la majorité de la population et un critère social, correspondant au fait que les manques sont considérés comme défavorables ou inacceptable par la majorité de la population. Dans le domaine du logement, il peut s'agir par exemple du fait de ne pas avoir l'usage privatif d'un WC ou d'une douche, ou d'habiter dans un logement humide ; pour l'alimentation, ne pas avoir mangé de viande ou de poisson la plupart des jours de la semaine ; dans le champ des privations sociales, avoir été au chômage, occuper un emploi précaire, ne pas pouvoir offrir de cadeaux, etc. On le voit, la mise en œuvre de cette approche soulève de redoutables difficultés et réserve une large place aux choix, nécessairement conventionnels des chercheurs et des concepteurs d'enquête.

Pauvreté en termes d'actifs : Cette forme de pauvreté permet d'apprécier le niveau de vie du ménage à partir de ces actifs. Cet indicateur appréhende également une forme structurelle de la pauvreté, car portant sur un stock qui n'est pas facile à détruire par les chocs conjoncturels.

L'indice composite de niveau de vie A_i ainsi obtenu pour le ménage i est la moyenne arithmétique des catégories auxquelles il appartient. Cet indice s'écrit :

$$A_i = \sum_{j=1}^K \lambda_j a_{ij}$$

ou les λ_j sont les pondérations des variables initiales et a_{ij} prend la valeur 1 si le ménage i appartient à la catégorie j , valeur centrée et réduite par la moyenne et l'écart-type calculés sur l'ensemble des données disponibles.

L'analyse de la pauvreté monétaire repose sur l'indicateur de niveau de vie est représenté par les dépenses de consommation des ménages sur la base desquelles les indices de pauvreté sont calculés suivant les caractéristiques socioéconomiques et démographiques du chef de ménage et les niveaux géographiques afin de produire les cartes de pauvreté qui constituent à la fois un outil de spatialisation du niveau de vie des populations et de rationalisation des interventions.

Encadré 3 : Pauvreté monétaire

Selon l'approche monétaire, l'indicateur de niveau de vie est le revenu du ménage. Il est défini comme la somme des revenus en espèces et en nature, qui en règle générale, sont de nature récurrente et sont reçus régulièrement par le ménage ou par ses membres à intervalles de temps inférieurs ou égaux à un an. Son utilisation suppose que les problèmes relatifs à leur périodicité soient résolus. Le choix doit préciser s'il s'agit du revenu mensuel (par exemple le mois précédant l'enquête), du revenu annuel (revenu sur l'année de l'enquête pour une enquête rétrospective ou à passages répétés) ou alors du revenu permanent. Ce dernier, qui par définition tient compte du revenu durant tout le cycle de vie de l'individu serait la meilleure mesure, car il permet d'éviter de considérer comme pauvre des individus qui n'éprouvent que des difficultés passagères à cause par exemple de certaines anticipations ou de problèmes conjoncturels ; ceci pose la problématique de la pauvreté transitoire et de la pauvreté structurelle.

Cependant, les difficultés de recueillir des estimations fiables sur le revenu incitent les statisticiens à se tourner vers la consommation finale qui est souvent mieux appréhendée sur le plan statistique. Selon Paxson (1992) et Deaton (1997), la collecte de données sur le revenu est généralement moins aisée que celle sur la consommation. Les données sur la consommation sont relativement plus récentes, par conséquent plus fiables, car la période de référence de la plus importante proportion des biens consommés (biens non durables) est généralement plus courte, de l'ordre d'une semaine ou d'un mois. Du fait de son caractère saisonnier, le revenu est généralement référé à l'année, par conséquent, les erreurs de déclaration et de mesure liées à cette variable sont plus importantes. Un autre argument, plus théorique qui milite également pour l'utilisation de la consommation comme indicateur du niveau de vie, c'est que c'est la consommation qui procure du bien-être et non le revenu.

Situation de la pauvreté au Bénin entre 2011 et 2015

Au Bénin, il a été retenu la mesure absolue du seuil de pauvreté, qui est un seuil constant en termes de niveaux de vie sur l'ensemble du domaine dans lequel les comparaisons de la pauvreté sont effectuées.

La méthode adoptée est celle du « coût des besoins essentiels ». Cette méthode repose sur deux composantes pour la détermination du seuil de pauvreté : une composante alimentaire et une composante non alimentaire. Le seuil de pauvreté global est obtenu par l'addition des seuils alimentaires et non alimentaires. Il est calculé à l'échelle des strates, constituée par les milieux de résidence de chaque commune et présente ainsi, l'avantage d'utiliser les biens représentatifs des habitudes alimentaires dans chaque région pour la composante alimentaire.

Au cours de la période 2011 à 2015, le seuil de pauvreté global¹ est passé de 120 839 F.CFA par tête en 2011 à 140 808 F.CFA en 2015, soit un accroissement d'environ 16,5%. Il convient cependant de préciser que le panier de biens alimentaires déterminé pour le calcul du seuil alimentaire date de l'enquête budget-consommation de 1986, ce qui rend fixes jusqu'à ce jour, les besoins calorifiques.

Consommation des ménages : un léger repli entre 2011 et 2015

L'analyse de l'évolution de la consommation des ménages entre 2011 et 2015 révèle que la dépense annuelle par tête en termes réels est passée de 226 440 F.CFA à 223 402 F.CFA, soit une baisse d'environ 1,34%. Cette baisse est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce repli dans la dépense par tête des ménages peut être assimilé à une baisse du niveau de vie entre 2011 et 2015.

Tableau 4 : Dépenses de consommation (F CFA) par tête en 2011 et 2015

Milieu de résidence	Dépenses par tête en 2011	Dépenses par tête en 2015	Dépenses par tête 2015 déflatées au prix de 2011	Evolution du niveau de vie
Urbain	327 234	336 099	315 029	-3,73
Rural	154 070	158 351	148 424	-3,66
Bénin	226 440	238 343	223 402	-1,34

Source : INSAE, EMICoV- 2011 et EMICoV-2015

¹ Il s'agit d'un seuil implicite qui permet d'avoir l'incidence au niveau national.

Les données² sur la consommation finale des ménages provenant de la comptabilité nationale conforte cette tendance. Elles montrent une légère relance en 2012 et en 2014 intercalé par un repli relativement important (-2,7%) en 2013. La relance notée en 2014 résulterait de la déflation de près de 1,1% observée entre 2013 et 2014.

Tableau 5 : Indicateurs macroéconomiques

Indicateurs macroéconomiques	2011	2012	2013	2014	2015
PIB/Tête (en FCFA)	406 660	414 729	417 302	428 786*	nd
Taux de croissance de la consommation finale	-	0,98	-2,69	1,00	nd
Taux d'inflation (%)	2,8	6,7	1,0	-1,1	0,3

Source : INSAE, Comptes nationaux / NB : * = estimation, nd = non disponible

Pauvreté monétaire au Bénin : une aggravation entre 2011 et 2015

La pauvreté monétaire est appréciée à partir de l'indicateur de niveau de vie fondé sur la dépense de consommation par tête. Il est ensuite comparé au seuil de pauvreté déterminé pour obtenir le statut de « pauvre » ou de « non pauvre » d'un ménage. Cette approche utilise les indicateurs habituels d'incidence, de profondeur et de sévérité.

Encadré 4 : Définition des indicateurs de pauvreté

L'incidence de la pauvreté globale (P0) est le pourcentage de la population (ou de ménage) qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires représentés par le seuil de pauvreté (ligne de pauvreté). Généralement, P0 est présenté en pourcentage.

La profondeur de la pauvreté (P1) indique la distance à laquelle les ménages se trouvent de la ligne de pauvreté. Elle enregistre le déficit collectif moyen de revenu ou de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population.

La sévérité de la pauvreté (P2) donne des indications sur l'écart de pauvreté, mais surtout mesure l'inégalité parmi les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à une plus grande distance du seuil de pauvreté. La prise en compte de la sévérité permet d'évaluer les conditions de vie des plus pauvres qui ne peuvent pas sortir de la pauvreté sans action ou assistance extérieure.

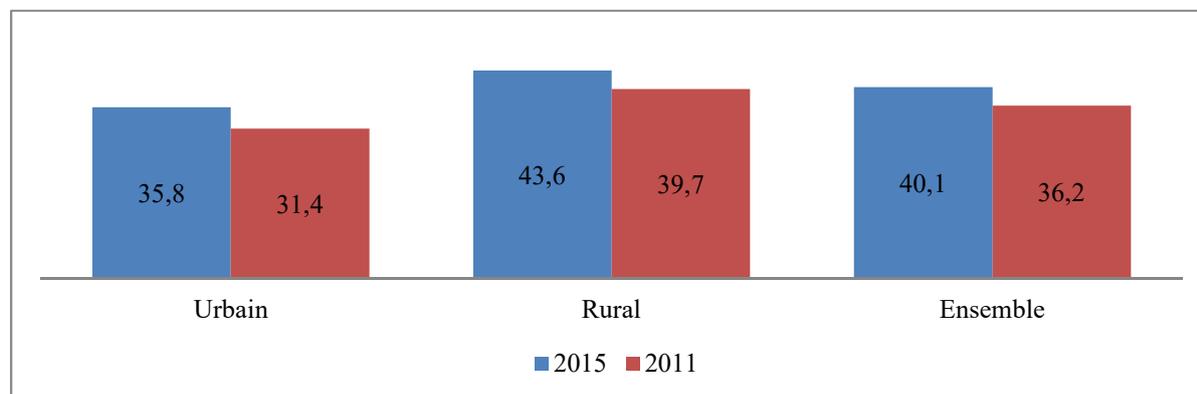
Source : INSAE, TBS 2010, Tome 2

En référence au seuil de pauvreté calculé en 2015, la proportion de personnes pauvres (P0) s'est accrue de 3,9 points, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015. La même tendance est observée pour les deux autres indicateurs. Ainsi, la profondeur de la pauvreté (P1), a connu

² Les données de 2013 à 2014 sont des projections et doivent être prises avec précaution.

une aggravation, passant respectivement de 0,098 en 2011 à 0,18 en 2015. Les inégalités parmi les pauvres (P2) se sont également accentuées, passant de 0,039 en 2011 à 0,12 en 2015.

Graphique 1 : Evolution de l'incidence de pauvreté monétaire (%) entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence



Source : INSAE, EMICoV-2015

La pauvreté monétaire est plus prépondérante en milieu rural. En effet, bien que l'aggravation de la pauvreté entre 2011 et 2015 soit plus marquée en milieu urbain (+4,5% contre +3,9% pour le milieu rural), elle reste importante en milieu rural où près de 43,6% des individus sont touchés contre 35,8% personnes en milieu urbain en 2015.

Tableau 6: Indices de pauvreté monétaire suivant le milieu de résidence

Milieu de résidence	Année 2011			Année 2015		
	P0 (%)	P1	P2	P0 (%)	P1	P2
Urbain	31,35 (0,024)	0,088 (0,00)	0,036 (0,00)	35,83 (0,02)	0,14 (0,00)	0,07 (0,00)
Rural	39,69 (0,022)	0,105 (0,00)	0,04 (0,00)	43,56 (0,02)	0,22 (0,00)	0,15 (0,00)
Ensemble	36,2 (0,016)	0,098 (0,00)	0,039 (0,00)	40,08 (0,02)	0,18 (0,00)	0,12 (0,00)

Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015 / NB : (.) = Erreur standard de la moyenne

Pauvreté monétaire suivant les départements : onze départements sur douze ont connu une aggravation entre 2011 et 2015

Par rapport à l'année 2011, la proportion de pauvres a augmenté dans presque tous les départements du Bénin en 2015. Excepté le département du Littoral où l'incidence a connu un léger repli (-0,15%), l'accroissement de la population pauvre dans les autres départements varie de 1% à 7%. Par ordre de grandeur, on note le département du Borgou (+7,17 points), de

la Donga (+5,84 points), de l'Alibori (3,59 points), du Mono (+3,30 points), du Couffo (+2,73 points), de l'Atacora (+2,59 points), de l'Atlantique (+2,33 points), de l'Ouémé (+2,12 points), du Zou (+1,31 points), du Plateau (+1,26 points) et les Collines (+1,13 points). Par ailleurs, il faut noter une accentuation aussi bien de l'écart entre l'indicateur du niveau de vie et le seuil de pauvreté, que des inégalités parmi les pauvres dans tous les départements.

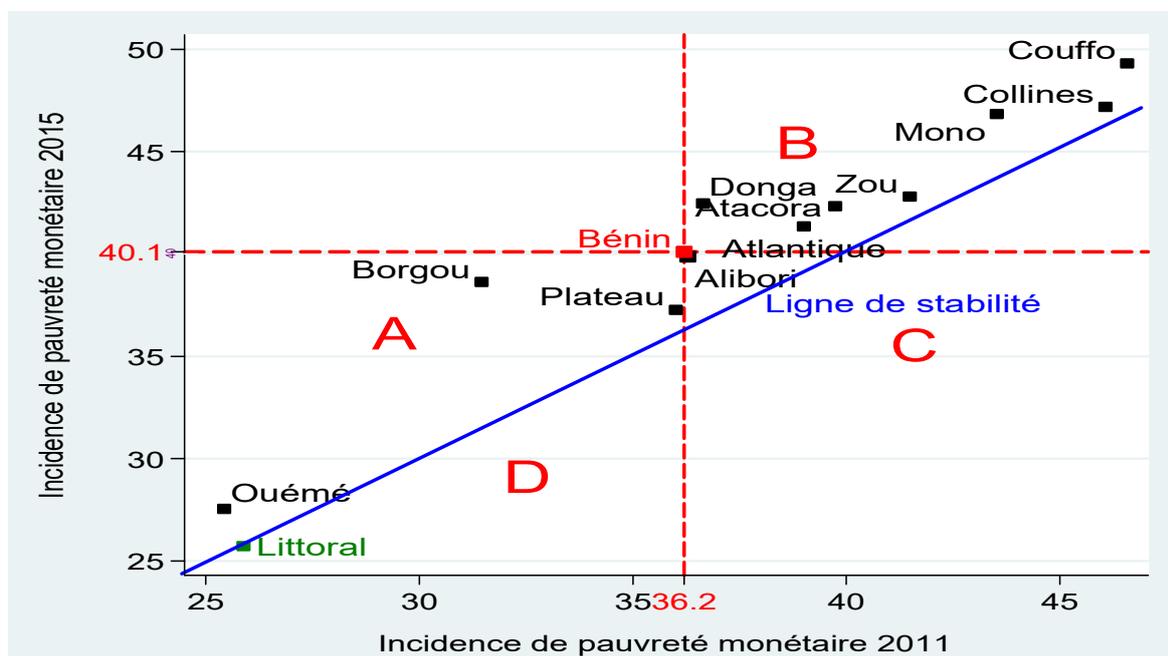
Tableau 7 : Indices de pauvreté monétaire par département

Département	Année 2011			Année 2015		
	P0 (%)	P1	P2	P0 (%)	P1	P2
Alibori	36,29	0,092	0,033	39,88	0,20	0,13
Atacora	39,74	0,096	0,034	42,33	0,22	0,14
Atlantique	39,01	0,115	0,048	41,34	0,13	0,06
Borgou	31,46	0,079	0,028	38,63	0,23	0,16
Collines	46,07	0,122	0,047	47,20	0,20	0,12
Couffo	46,58	0,133	0,056	49,31	0,23	0,15
Donga	36,64	0,095	0,034	42,48	0,22	0,15
Littoral	25,88	0,072	0,031	25,73	0,10	0,05
Mono	43,53	0,113	0,042	46,83	0,20	0,12
Ouémé	25,43	0,061	0,023	27,55	0,12	0,07
Plateau	36,01	0,108	0,047	37,27	0,14	0,09
Zou	41,49	0,126	0,054	42,80	0,20	0,13
Ensemble	36,2	0,098	0,039	40,08	0,18	0,12
	(0,016)	(0,00)	(0,00)	(0,02)	(0,00)	(0,00)

Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015 / NB : (.) = Erreur standard de la moyenne

De fortes disparités régionales de la pauvreté monétaire existent en 2015. En effet, sept départements sur douze ont connu une incidence supérieure à la moyenne nationale. Ainsi, la pauvreté a touché plus de 40% de la population dans les départements de l'Atacora (42,3%), l'Atlantique (41,3%), les Collines (47,2%), du Couffo (49,3%), de la Donga (42,5%), du Mono (46,8%) et du Zou (42,8%). A l'opposé, les autres départements ont connu une incidence de pauvreté en dessous de la moyenne nationale, notamment le Littoral et l'Ouémé qui ont affiché une incidence de plus de 12 points en moins par rapport au niveau national.

Graphique 2 : Etat d'aggravation de la pauvreté monétaire (P0 en %) dans les départements entre 2011 et 2015



Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015 /NB : Tous les départements situés au-dessus de la ligne de stabilité sont celles qui ont connu une aggravation de leur incidence de pauvreté entre 2011 et 2015.

La lecture du graphique 2 permet de regrouper les départements en quatre catégories :

- le premier groupe (**cadran A**) composé de l'Ouémé, du Borgou et du Plateau se caractérise par une aggravation de l'incidence de pauvreté monétaire, elle-même en dessous de la moyenne nationale en 2015 comme en 2011 ;
- le second groupe (**cadran B**) composé de la Donga, de l'Atlantique, de l'Atacora, du Zou, du Mono, des Collines et du Couffo est caractérisé par une aggravation de l'incidence de pauvreté monétaire, elle-même dépassant la moyenne nationale en 2015 comme en 2011 ;
- le troisième groupe (**cadran C**) composé uniquement de l'Alibori est caractérisé par une aggravation de l'incidence de pauvreté monétaire, elle-même inférieure à la moyenne nationale en 2015 alors que supérieure à l'équivalente en 2011 ;
- le quatrième groupe (**cadran D**) composé uniquement du Littoral est caractérisé par une incidence de pauvreté monétaire en baisse de 2011 à 2015 et inférieure à la moyenne nationale dans chacune de ces années.

Pauvreté monétaire suivant les communes : plus de la moitié des populations sont pauvres dans 11 communes sur 77.

La situation de la pauvreté monétaire suivant les communes indique que 46 communes sur les 77 ont une incidence supérieure au niveau national en 2015 (contre 45 communes en 2011). En s'intéressant aux communes présentant les niveaux de pauvreté les plus préoccupants, on remarque que 11 communes sur 46 ont plus de la moitié de leur population qui vit en dessous du seuil de pauvreté (contre 12 communes en 2011). Il s'agit des communes d'Adjarra (50,4%), de Banikoara (51,7%), de Bopa (52,7%), de Boukoumbé (58,5%), de Coby (58,6%), de Copargo (64,8%), de Dassa-Zoumé (52,1%), de Grand-Popo (52,8%), de Houéyogbé (51,5%), de Karimama (55,1%) et de Kérou (52,7%). Toutefois, on constate que la commune de Karimama est la seule commune qui aurait gardé ce niveau de pauvreté préoccupant de 2011 à 2015.

En revanche, 31 communes sur 77 ont affiché une incidence de la pauvreté inférieure au niveau national (contre 32 communes en 2011). Parmi ces communes présentant les plus bas niveaux en 2015, on peut citer : Bembèrèkè (24,4%), Djakotomey (24,9%), Malanville (25,9%), Matéri (25,7%), Pobè (23,9%), Savalou (22,5%) et Savè (24,1%). Aucune de celles-ci n'avaient enregistré ces bas niveaux de pauvreté en 2011 et les communes d'Abomey-Calavi, de Porto-Novo et de Sèmè-Kpodji qui avaient les plus bas en 2011 ont connu une forte augmentation du niveau de pauvreté en 2015.

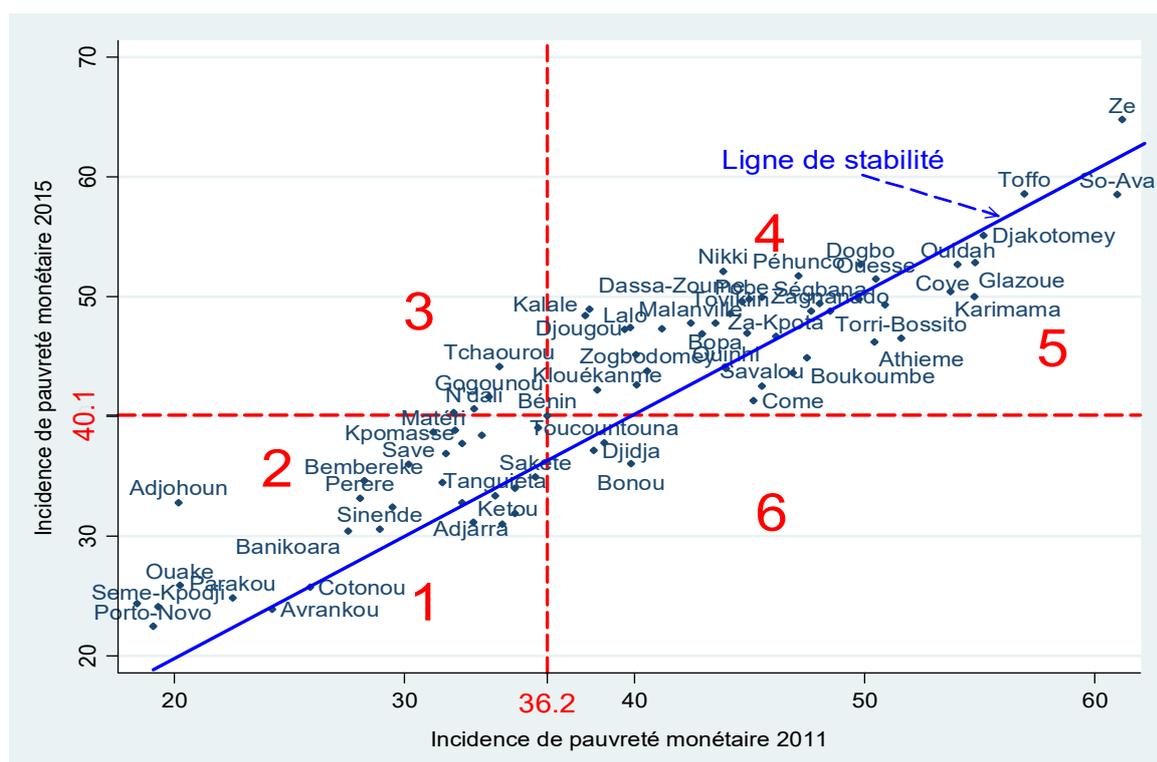
Par ailleurs, les résultats affichent une disparité géographique dans la dynamique de l'incidence de la pauvreté monétaire entre 2011 et 2015. Au total, 43 communes sur 77 ont connu une aggravation de pauvreté avec plus de 20 points de pourcentage dans les communes d'Avrankou (+20,9 points), d'Abomey-Calavi (+23,3 points), de Coby (+23,8 points), de Banikoara (+24,2 points), d'Adjohoun (+27,6 points) et de Ouaké (+28,6 points). L'incidence de la pauvreté monétaire s'est par contre réduite de manière très significative (plus de 10 points de pourcentage en moins) dans 11 communes dont Djakotomey (-30,3 points), Savalou (-23,1 points) et Pobè (-20,7 points).

La lecture du graphique 3 permet de dégager les typologies suivantes :

- le premier groupe (**cadran 1**) est caractérisé par une baisse de l'incidence de pauvreté qui demeure inférieure à la moyenne nationale de 2015 comme en 2011. Il s'agit de la commune de Savè, Matéri, Bembèrèkè, Sakété, Tchaourou et Akpro-Missérétié ;

- le deuxième groupe (**cadran 2**) est caractérisé par une aggravation de l'incidence de pauvreté dont le niveau est inférieur à la moyenne nationale de 2015 comme en 2011 (Abomey, Tanguiéta, Sinendé, Pèrèrè, Adja-Ouèrè, Bassila, Cotonou, Parakou, Porto-Novo et Sèmè-Kpodji) ;
- le troisième groupe (**cadran 3**) caractérisé par une aggravation de l'incidence de pauvreté dont le niveau est supérieur à la moyenne nationale de 2015 contrairement à 2011 (Kpomassè, Dangbo, Ifangni, Kétou, Aguégoués, N'dali, Adjara, Gogounou, Kérou, Kandi, Avrankou, Abomey-Calavi, Cobly, Banikoara, Adjohoun et Ouaké) ;
- le quatrième groupe (**cadran 4**) est caractérisé par une aggravation de l'incidence de pauvreté dont le niveau est supérieur à la moyenne nationale de 2015 comme en 2011 (Come, Karimama, Za-Kpota, Zogbodomey, Bohicon, Grand-Popo, Natitingou, Agbangnizoun, Dassa-Zoume, Klouékanme, Bopa, Lokossa, Houeyogbe, Lalo, Boukoumbe, Toucountouna et Copargo) ;
- le cinquième groupe (**cadran 5**) est caractérisé par une baisse de l'incidence de pauvreté qui demeure supérieure à la moyenne nationale de 2015 comme en 2011 (Zè, So-Ava, Toffo, Torri-Bossito, Glazoué, Covè, Dogbo, Ouidah, Zagnanado, Ouèssè, Nikki, Kouandé et Aplahoué) ;
- le sixième groupe (**cadran 6**) est caractérisé par une baisse de l'incidence de la pauvreté qui devient inférieure à la moyenne nationale de 2015 contrairement à 2011 (Djakotomey, Savalou, Pobè, Malanville, Ségbana, Ouinhi, Athiémé, Bantè, Djougou, Péhunco, Allada, Toviklin, Djidja, Bonou et Kalalé).

Graphique 3 : Etat d'aggravation de la pauvreté (P0 en %) dans les communes entre 2011 et 2015



Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015/ NB : Toutes les communes situées au-dessus de la ligne de stabilité sont celles qui ont connu une aggravation de leur incidence de pauvreté entre 2011 et 2015. Le tableau A1 en annexe donne en détail le positionnement des 77 communes dans les cadrans 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Pauvreté non monétaire : un léger recul au niveau national, mais une aggravation en milieu rural

L'indicateur de niveau de vie utilisé est un indice composite qui traduit l'ampleur des privations en termes de confort général du logement, de possession de biens durables et d'hygiène.

La pauvreté non monétaire a été moins perceptible comparativement à la pauvreté monétaire en 2015. Cette forme de pauvreté a touché 28,7% de la population béninoise en 2015 contre 30,2% en 2011. En plus d'être le plus touché par la pauvreté non monétaire, les ménages ruraux ont connu une détérioration de leurs conditions de vie en 2015 par rapport à 2011 (l'incidence est passée de 32,9% en 2011 à 36,0% en 2015), contrairement aux ménages urbains qui ont connu une amélioration (l'incidence est passée de 26,4% en 2011 à 20,5% en 2015). Toutefois, il convient de souligner que le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années est signe d'une amélioration dans l'accès aux infrastructures de base. En effet, l'incidence de la pauvreté non monétaire est passée de 42,0% en 2006 à 28,7% en 2015, soit une baisse d'environ 13,3 points.

Tableau 8 : Indice de pauvreté non monétaire suivant le milieu de résidence

Milieu de résidence	Année 2011			Année 2015		
	P0 (%)	P1	P2	P0 (%)	P1	P2
Urbain	26,37 (0,023)	0,094 (0,00)	0,05 (0,00)	20,49 (0,02)	0,08 (0,00)	0,05 (0,00)
Rural	32,88 (0,021)	0,14 (0,00)	0,092 (0,00)	36,00 (0,02)	0,14 (0,00)	0,08 (0,00)
Ensemble	30,16 (0,016)	0,121 (0,00)	0,074 (0,00)	28,7 (0,01)	0,11 (0,00)	0,07 (0,00)

Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015 / NB : (.) = Erreur standard de la moyenne

Pauvreté non monétaire suivant les départements : six départements sur douze ont connu une aggravation entre 2011 et 2015

De fortes disparités régionales de la pauvreté non monétaire existent en 2015. La pauvreté non monétaire a touché moins de 30% de la population à l'exception des départements de l'Atacora (46,9%), du Couffo (43,8%), du Mono (40,3%), de l'Alibori (34,8%), du Zou (33,9%) et du Plateau (31,5%). Par contre, cinq départements sur douze ont une incidence de pauvreté non monétaire en-dessous de la moyenne nationale. Au nombre de ces départements, on peut noter l'Atlantique (16,6%), l'Ouémé (16,7%), la Donga (18,6%), le Littoral (21,5%) et les Collines (24,2%).

Par rapport à 2011, les conditions d'existence des individus se sont relativement améliorées. En effet, six départements sur douze ont connu une amélioration de l'incidence de pauvreté non monétaire entre 2011 et 2015. Les départements de l'Atacora (-11,5 points), de l'Atlantique (-7,7 points), de l'Alibori (-6,6 points), de la Donga (-5,2 points), de l'Ouémé (-3,4 points) et du Mono (-1,2 points) ont enregistré une amélioration plus importante se situant ainsi au-dessus du niveau national (-1,5 point).

Tableau 9: Indices de pauvreté non monétaire par département

Département	Année 2011			Année 2015		
	P0 (%)	P1	P2	P0 (%)	P1	P2
Alibori	41,4	0,165	0,098	34,8	0,119	0,07
Atacora	58,4	0,272	0,181	46,9	0,216	0,136
Atlantique	24,3	0,101	0,066	16,6	0,071	0,041
Borgou	29,5	0,111	0,064	29,7	0,104	0,058
Collines	22,6	0,080	0,048	24,2	0,079	0,042
Couffo	37,2	0,153	0,093	43,8	0,172	0,096
Donga	23,8	0,079	0,043	18,6	0,076	0,047
Littoral	20,1	0,061	0,027	21,5	0,072	0,033
Mono	41,2	0,201	0,141	40,0	0,168	0,1
Ouémé	20,1	0,070	0,043	16,7	0,063	0,036
Plateau	28,1	0,105	0,065	31,5	0,114	0,07
Zou	27,9	0,110	0,066	33,9	0,151	0,097
Ensemble	30,2	0,121	0,074	28,7	0,11	0,07

Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015

Pauvreté subjective : une appréhension forte du risque de pauvreté, mais en recul

La pauvreté subjective est captée à travers la perception que les individus ont du risque de pauvreté qu'ils pensent encourir pour eux-mêmes ou pour leurs proches, mais aussi sur leurs conditions de vie.

Encadré 5 : Quelques indicateurs de la pauvreté subjective

Deux questions, à plusieurs modalités de réponses, de perception générale sont considérées. La première question interroge les ménages sur la manière dont ils perçoivent leur niveau de vie. Cinq réponses sont possibles : "des 20% les plus pauvres", "des 20% moyennement pauvres", "des 20% qui sont au milieu", "des 20% moyennement riches", "des 20% les plus riches". La seconde porte sur l'opinion de l'individu par rapport à son niveau de vie et les quatre modalités de réponses sont : "vit bien", "ça va à peu près", "ça va moyennement et il faut faire attention", "je vis difficilement".

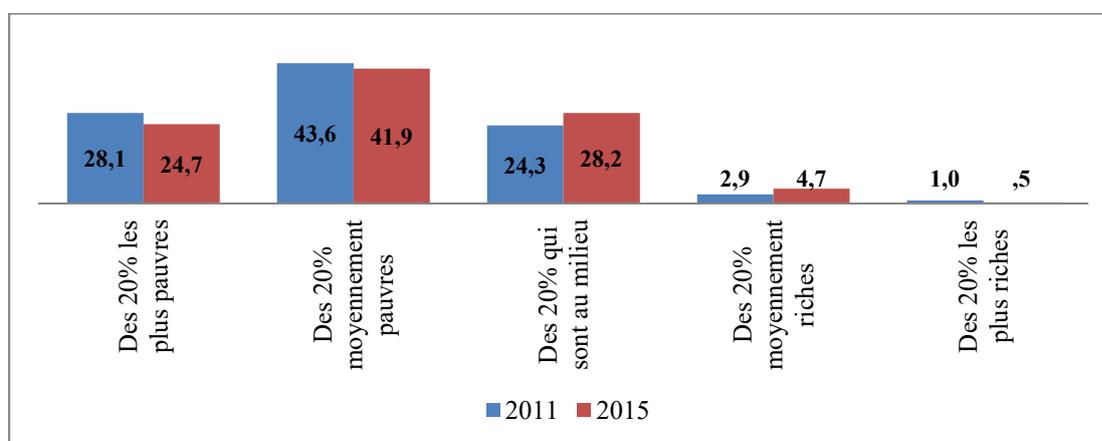
Source : INSAE, EMICoV-2015

Au cours de l'année 2015, la proportion de la population qui se considère comme pauvre demeure élevée, mais en régression par rapport à l'année 2011. Elle est passée de 71,6% en 2011 à 66,6% en 2015. L'ampleur reste importante aussi bien pour ceux qui se considèrent dans les 20% les plus pauvres (24,7% en 2015 contre 28,1% en 2011) que pour ceux qui ont mentionnés faire partie des 20% moyennement pauvres (41,9% en 2015 contre 43,6% en 2011). La même tendance est observée selon le milieu de résidence. En effet, la proportion de

personnes qui se considèrent pauvres en milieu urbain est passée de 77,0% en 2011 à 66,0% en 2015. En milieu rural, elle est passée de 73,0% en 2011 contre 67,2% en 2015.

Par ailleurs, 2 personnes sur 10 prétendent que leur ménage vit difficilement. Toutefois, cette proportion est en recul par rapport à 2011 ou elle est estimée à 26,2% en 2011 contre 19,7% en 2015. Cette baisse semble traduire une certaine amélioration des progrès des conditions de vie des ménages pauvres. Aussi, la proportion des personnes qui ont des craintes pour le futur de leur ménage a régressé en passant de 36,5% en 2011 à 29,9% en 2015.

Graphique 4: Perception des individus par rapport à leur niveau de vie entre 2011 et 2015



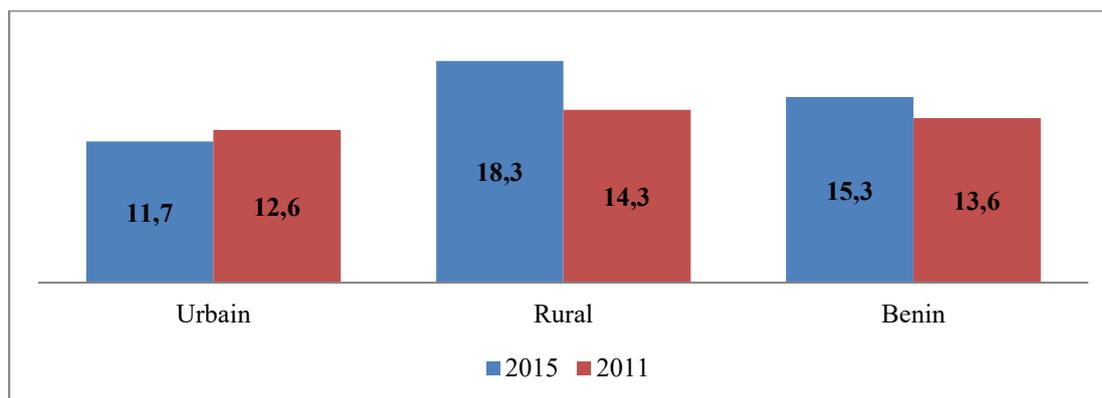
Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015

Noyau dur de la pauvreté : plus d'un dixième de la population cumule les différentes formes de pauvreté

Le noyau dur de la pauvreté est l'ensemble des ménages ou des individus qui cumulent les deux différentes formes de la pauvreté monétaire et non monétaire. Cet indicateur permet de mieux cerner les populations les plus défavorisées qui après ciblage devraient bénéficier des interventions publiques visant à lutter efficacement contre la pauvreté.

Le noyau dur de la pauvreté est estimé à 15,3% en 2015 contre 13,6% en 2011, soit une hausse de 1,7 points. Les personnes de cette classe sont pauvres sans ambiguïté, puisqu'ils ont à la fois de faibles dépenses de consommation et des privations en termes d'actifs et de conditions de vie.

Graphique 5: Incidence du noyau dur de la pauvreté (%) entre 2011 et 2015



Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015

Pauvreté et niveau d’instruction du chef de ménage : un niveau d’instruction élevé est favorable à la réduction de la pauvreté

Pendant longtemps, les économistes spécialistes du développement se sont surtout intéressés à la croissance de la production³ en tant qu’indicateur de progrès, et plus spécialement aux questions relatives à l’industrialisation et au commerce en tant que facteurs déterminants de la croissance. Plus tard, d’autres économistes ont constaté que le capital humain, en particulier l’éducation et la santé représente un avantage économique pour l’ensemble de la société (Nations Unies, 2003). De nos jours, il est plus admis que bien au-delà de ses effets économiques, l’éducation contribue à favoriser les avancées vers d’autres objectifs, notamment une meilleure santé et une plus grande longévité, l’épanouissement personnel, et en bref à la réduction de la pauvreté et des privations.

Le tableau 10 montre que les individus vivant dans les ménages dirigés par des personnes ayant au moins le niveau primaire sont moins touchés par la pauvreté monétaire ou non monétaire. Par ailleurs, en 2015, l’incidence de la pauvreté monétaire dans les ménages dont le chef n’a aucun niveau d’instruction est 1,2 fois plus élevée que dans les ménages où le chef a le niveau du primaire et 2,9 fois plus pour le niveau du supérieur. On note ainsi une aggravation de l’incidence de la pauvreté monétaire entre 2011 et 2015, quel que soit le niveau d’instruction du chef de ménage. Ces résultats vont dans le même sens que ceux issus du troisième recensement général du Bénin où les ménages dont le chef n’a aucun niveau d’instruction comptent 2,5 fois plus de pauvres que dans ceux dont le chef n’a que le niveau primaire (Vodounou, 2003).

³ Il s’agit du produit national brut (PNB)

Tableau 10: Incidence de pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction du chef de ménage	Année 2011		Année 2015	
	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire P0 (%)
Aucun	42,9 (0,022)	41,9 (0,022)	45,6 (0,021)	39,4 (0,019)
Primaire	33,0 (0,034)	20,6 (0,029)	37,5 (0,038)	17,1 (0,027)
Secondaire	24,2 (0,035)	10,2 (0,025)	28,2 (0,037)	9,5 (0,022)
Supérieur	10,5 (0,022)	2,0 (0,023)	15,8 (0,060)	2,2 (0,022)
Ensemble	36,2 (0,016)	30,2 (0,016)	40,1 (0,016)	28,7 (0,014)

Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015 / NB : (.) = Erreur standard de la moyenne

Pauvreté et taille du ménage : une relation mitigée

Les études sur les conditions de vie des ménages du point de vue monétaire ont mis en évidence la grande taille comme une caractéristique des ménages pauvres, car à fécondité élevée (Tabutin, 1999). Cette corrélation négative entre la taille et le niveau de vie des ménages est corroborée par l'analyse des résultats de l'EMICoV-2015.

Les résultats de cette enquête révèlent que les individus vivant dans les ménages de taille élevée sont plus touchés par la pauvreté monétaire que ceux vivant dans les ménages de petite taille. Par contre la pauvreté non monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages de petite taille comparativement aux ménages de grande taille. Etant donné que la pauvreté non monétaire mesure les actifs possédés par le chef de ménage du ménage, il y a certainement plus de chances de retrouver ces actifs dans les ménages de grande taille. La pauvreté monétaire s'est améliorée en 2015 par rapport à la situation de 2011 pour les ménages de 8 personnes et plus, alors que la situation des ménages de moins de 8 personnes s'est aggravée.

Tableau 11: Incidence de pauvreté et taille du ménage

Taille du ménage	Année 2011		Année 2015	
	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire P0 (%)
Moins de 3 personnes	1,0 (0,014)	39,6 (0,069)	16,9 (0,042)	34,1 (0,051)
3 à 4 personnes	11,6 (0,025)	31,8 (0,036)	32,8 (0,029)	30,0 (0,027)

Taille du ménage	Année 2011		Année 2015	
	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire P0 (%)
5 à 7 personnes	33,3 (0,025)	31,0 (0,025)	43,3 (0,025)	27,7 (0,021)
8 personnes et plus	59,3 (0,028)	26,7 (0,026)	53,0 (0,036)	26,8 (0,030)
Ensemble	36,2 (0,016)	30,2 (0,016)	40,1 (0,016)	28,7 (0,014)

Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015 / NB : (.) = Erreur standard de la moyenne

Pauvreté et sexe du chef de ménage : la pauvreté monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes alors que la pauvreté non monétaire affecte plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les femmes

La pauvreté monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes alors que la pauvreté non monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes.

En effet, l'incidence de pauvreté monétaire au niveau des ménages dirigés par les hommes s'est établie à 40,2% contre 39,7% pour les ménages dirigés par les femmes en 2015. Cette situation s'est nettement améliorée par rapport à celle de 2011 : l'incidence de la pauvreté monétaire est de 38,0% pour les ménages dirigés par les hommes contre 27,6% pour les ménages dirigés par les femmes. En revanche, la pauvreté non monétaire touche environ 1,3 fois plus les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes.

Ces tendances confirment celles mises en évidence dans le rapport sur l'évaluation de la pauvreté au Bénin (INSAE, 2014). Le résultat observé notamment en ce qui concerne la pauvreté monétaire entre 2011 et 2015 pourrait également être expliqué entre autres, le fait que les femmes chef de ménage bénéficient généralement de leur autonomie économique suffisante, résultant en partie de leur situation matrimoniale, de la taille du ménage et leurs secteurs d'activités. Vodounou (2003) a démontré qu'il y a 1,33 fois plus de pauvres dans les ménages dirigés par un homme que dans ceux ayant en tête une femme. Il explique cette tendance des femmes chefs de ménages pauvres et plus pauvres par leur forte proportion (environ 45%) de veuves, de divorcées ou de séparées.

Tableau 12 : Incidence de pauvreté et sexe du chef de ménage

Sexe du chef de ménage	Année 2011		Année 2015	
	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire P0 (%)
Homme	38,0 (0,018)	28,2 (0,017)	40,2 (0,018)	27,1 (0,015)
Femme	27,6 (0,037)	39,9 (0,040)	39,7 (0,040)	36,3 (0,037)
Ensemble	36,2 (0,016)	30,2 (0,016)	40,1 (0,016)	28,7 (0,014)

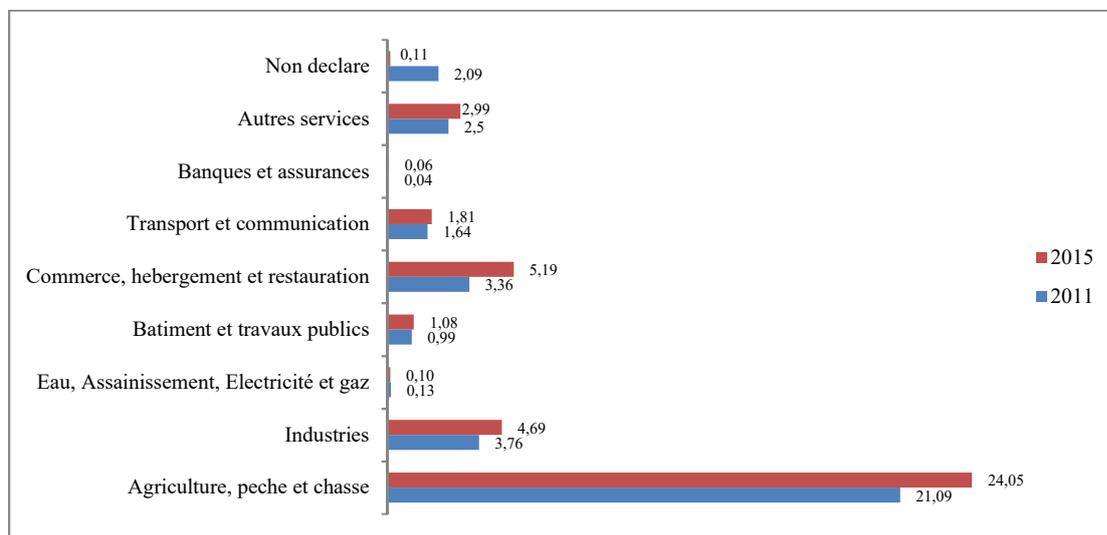
Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015 / NB : (.) = Erreur standard de la moyenne

Pauvreté et branche d'activité : une forte contribution du secteur primaire

Le type d'emploi ou la branche d'activité apparaît comme un facteur déterminant à prendre en compte dans l'analyse du profil de pauvreté.

L'analyse des résultats de l'EMICoV-2015 rend compte que la branche agriculture contribue plus à la pauvreté au Bénin. En effet, elle a contribué pour 24,1% à la pauvreté, viennent respectivement les branches commerce et restauration (5,2%), Industrie, (4,7%), autres services (3%), transport et communication (1,8%) et BTP (1,1%).

Graphique 6 : Contribution (%) des branches d'activité à la pauvreté en 2011 et 2015



Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015

Inégalités dans la distribution des revenus au Bénin

L'examen de l'évolution des inégalités dans la distribution des revenus ou des dépenses vient compléter celle de l'incidence de la pauvreté qui à elle seule ne permet pas d'apprécier totalement la situation en matière de pauvreté et d'inégalité. L'indice de Gini est un indicateur qui mesure l'inégalité des dépenses par tête ; il varie entre 0 et 1.

Des résultats, il ressort une accentuation des inégalités dans la distribution des dépenses de consommation des ménages entre 2011 et 2015. Au niveau national, l'indice de Gini est passé de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015, soit une augmentation de 0,006 point et demeure relativement élevé.

Inégalité et milieu de résidence : plus d'homogénéité dans les dépenses de consommation en milieu rural qu'en milieu urbain

La même tendance est observée tant au niveau des ménages urbains (0,015 point de pourcentage) que des ménages ruraux (0,030 point de pourcentage) avec une hausse plus importante en milieu rural par rapport au milieu urbain marquée par une grande inégalité.

Inégalité et département : Des niveaux d'inégalités très différenciés selon les départements

Les inégalités de dépenses par tête sont plus fortes dans les départements du Borgou (0,499), de l'Ouémé (0,485), des Collines (0,460) et plus faibles dans l'Atlantique (0,345) et le Plateau (0,375). Par rapport à 2011, les inégalités se sont plus accentuées dans les départements du Zou (+0,115 point), des Collines (+0,082 point), du Couffo (+0,058 point) et de l'Alibori (+0,053 point).

Tableau 13 : Inégalités selon le lieu de résidence et le département entre 2011 et 2015

Caractéristiques géographiques	Année 2011	Année 2015
Milieu de résidence		
Urbain	0,452 (0,006)	0,467 (0,005)
Rural	0,373 (0,005)	0,403 (0,006)

Caractéristiques géographiques	Année 2011	Année 2015
Départements		
Alibori	0,341	0,394
Atacora	0,39	0,436
Atlantique	0,468	0,345
Borgou	0,399	0,499
Collines	0,378	0,460
Couffo	0,35	0,408
Donga	0,365	0,414
Littoral	0,385	0,405
Mono	0,387	0,401
Ouémé	0,414	0,485
Plateau	0,377	0,371
Zou	0,362	0,477
Bénin	0,464 (0,005)	0,470 (0,004)

Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015 / NB : (.) = Erreur standard de la moyenne

Inégalité et sexe du chef de ménage : une légère hausse des inégalités mais plus accentuée au niveau des femmes entre 2011 et 2015

Les indices d'inégalités ont suivi une évolution différenciée selon le sexe du chef de ménage. Ces inégalités ont connu une légère hausse plus accentuée au niveau des femmes entre 2011 et 2015, mais cette augmentation est constatée quel que soit le sexe du chef de ménage. Pour les ménages dirigés par les femmes, l'indice est passé de 0,441 en 2011 à 0,454 en 2015, soit une hausse de 0,013 point contre 0,003 pour les ménages dirigés par les hommes.

Tableau 14: Inégalité selon le sexe du chef de ménage entre 2011 et 2015

Sexe du CM	Année 2011	Année 2015
Homme	0,469 (0,005)	0,472 (0,005)
Femme	0,441 (0,009)	0,454 (0,008)
Ensemble	0,464 (0,005)	0,470 (0,004)

Source : INSAE, EMICOV 2011 et 2015 / NB : (.) = Erreur standard de la moyenne

Emploi et chômage

La plupart de la population béninoise est active ...

Le taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus est de 67,9% en 2015, en deçà de ce qui a été obtenu au cours des éditions de 2011 et 2010, soit respectivement 72,0% et 75,5%. Le taux d'activité est de 75,9% chez les hommes et 60,7% chez les femmes. Comparée au niveau de 2011 et 2010, la tendance est plus à la baisse chez les femmes si bien que l'écart entre les hommes et les femmes s'est accentué. La prépondérance des hommes actifs sur le marché de travail pourrait s'expliquer par l'amélioration du niveau de la scolarisation des filles à travers les stratégies de leur maintien à l'école et la réduction de l'entrée précoce des filles dans l'activité économique.

... mais plus active en milieu rural et dans les départements des Collines, du Zou, du Plateau, de l'Ouémé et du Mono

La population béninoise est plus active en milieu rural (69,2%) qu'en milieu urbain (66,9%). Par ailleurs, les départements des Collines (77,3%), du Plateau (73,1%), du Zou (72,2%), de l'Ouémé (72,2%) et du Mono (71,8%) comptent environs trois quarts d'actifs de leur population. Les départements de l'Atacora et de l'Alibori affichent les plus faibles taux d'activité, soit respectivement 56,3% et 59,4%.

Le taux d'activité en 2015 comparé à celui de 2011 suggère une activité intense et maintenue en milieu rural (69,2% en 2015 contre 75,5% en 2011) et dans les départements des Collines (77,3% en 2015 contre 76,5% en 2011) et du Plateau (73,1% en 2015 contre 75,7%).

Tableau 6 : Taux d'activité selon les caractéristiques sociodémographiques de la population

Caractéristiques sociodémographiques	Taux global d'activité des 15 ans et plus (%)	Taux de salarisation 15-64 ans (%)	Taux de chômage au sens large 15-64 ans (%)
Sexe			
Homme	75,9	18,6	1,7
Femme	60,7	7,1	2,8
Groupe d'âge			
15-19	22,8	6,1	3,8
20-24	52,5	11,9	6,6
25-29	73,3	17,5	4

Caractéristiques sociodémographiques	Taux global d'activité des 15 ans et plus (%)	Taux de salarisation 15-64 ans (%)	Taux de chômage au sens large 15-64 ans (%)
30-34	82,8	16,7	2
35-39	85,2	14,4	1,2
40-44	86,4	11,5	1
45-49	86,8	12,2	1,0
50-54	85,3	12,3	0,9
55-59	81,4	12,2	0,6
60-64	72,4	5,7	0,4
65 et +	55,9	-	-
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	73,7	3,6	1,2
Primaire	78,8	11,2	1,9
Secondaire	46,5	34,4	4,9
Supérieur	67,4	82,0	9,0
Milieu de résidence			
Cotonou	66,9	33,9	6,1
Autre urbain	66,5	18,3	2,6
Urbain	66,6	20,8	3,2
Rural	69,2	6,3	1,4
Département			
Alibori	59,4	5,2	0,7
Atacora	56,3	8,3	1,2
Atlantique	66,4	20,5	3,8
Borgou	65,9	9,2	1,8
Collines	77,3	7,0	0,8
Couffo	69,5	5,1	1,1
Donga	63,8	8,9	1,6
Littoral	66,9	33,9	6,1
Mono	71,8	14,3	3,3
Ouémé	72,2	15,7	2,8
Plateau	73,1	7,3	0,6
Zou	72,2	14,9	1,5
Bénin	67,9	13,6	2,3

Source : INSAE, EMICoV-2015

Le taux d'activité baisse quelque peu avec le niveau d'instruction de la population ...

Lorsque la population accède à un niveau d'instruction meilleur le taux d'activité régresse. Les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction et celles de niveau primaire sont plus présentes sur le marché du travail avec des proportions respectives de 73,7% et 78,8%, que les personnes de niveau secondaire (46,5%) et supérieur (67,4%). Cette situation contraste avec 2011, où le taux varie de 81,7% pour aucun niveau d'instruction à 67,0% pour les personnes de niveau supérieur.

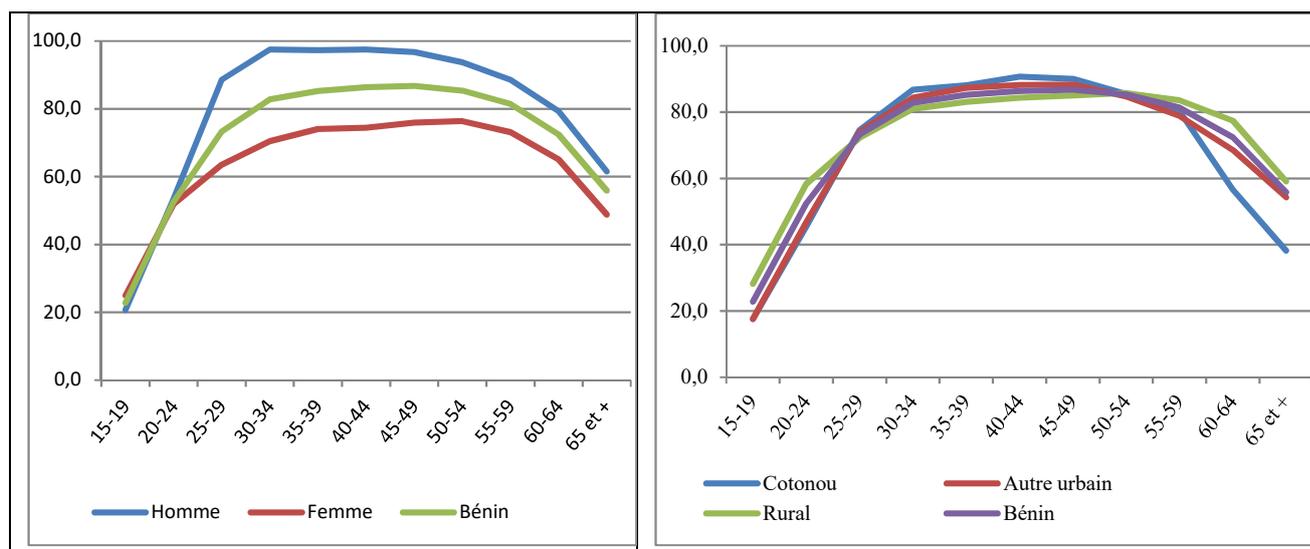
... mais augmente régulièrement avec les générations

Le taux d'activité le plus faible est enregistré chez les jeunes de moins de 20 ans, mais quelque soit le sexe, ce taux augmente régulièrement pour atteindre le niveau maximum entre

40 et 49 ans, puis amorce une décroissance à partir de 50 ans. La moitié de la population âgée de 65 ans et plus participent encore à l'activité économique dans le pays, soit 55,9%. Les hommes âgés sont plus présents sur le marché du travail que les femmes de même âge, soit respectivement 65,9% et 48,9%.

En milieu rural, l'activité commence très précocement qu'en milieu urbain (28,2% contre 17,6% des moins de 20 ans) avec une participation très importante des personnes âgées (59,1% contre 51,8% des plus de 65 ans).

Graphique 7: Taux d'activité selon le sexe et par âge



Source : INSAE, EMICoV-2015

Un actif sur dix est salarié au Bénin en 2015

Le taux de salarisation est la part de la population active occupée qui perçoit un salaire. Ce taux est de 13,6% en 2015 contre 10,1% en 2011. Il est plus faible chez les femmes (7,1%) que chez les hommes (18,6%), mais augmente selon le niveau d'instruction : 3,6% chez les actifs occupés n'ayant aucun niveau d'instruction et passe de 11,2% chez ceux de niveau primaire à 82,0% chez ceux de niveau supérieur.

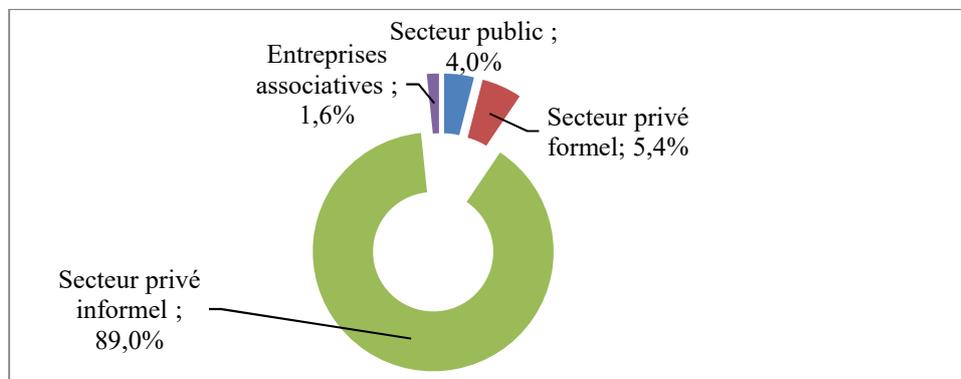
L'observation selon l'urbanisation dénote qu'à Cotonou, le niveau est plus élevé que dans les autres milieux urbains et le milieu rural (respectivement 33,9%, 18,3% et 6,3%).

Au Bénin, le secteur informel mobilise 89% des actifs occupés

Les entreprises du secteur privé informel sont celles qui contribuent fortement à l'activité économique au Bénin avec 89,0% des actifs occupés, suivies par celles du secteur privé formel (5,5%) et le secteur public (administration publique et entreprises publiques et parapubliques) avec 4,0% des actifs occupés. Le poids du secteur informel à l'économie a baissé

entre 2006 et 2011 (passant de 95,3% en 2006 à 94,3% en 2010 puis à 89,5% en 2011), mais s'est maintenu entre 2011 et 2015 (passant de 89,5% à 89,0%).

Graphique 8: Contribution des secteurs d'activité à l'économie en 2015



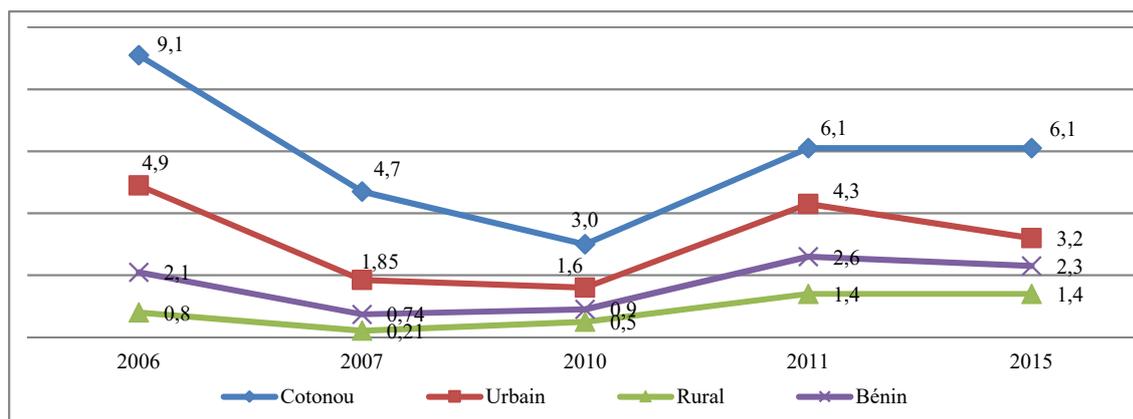
Source : INSAE, EMICoV-2015

Le chômage est un phénomène urbain et touche plus les femmes que les hommes

La population à la recherche d'un emploi est d'environ 2,3% selon l'EMICoV-2015, de même tendance que celui de l'année 2011 (de l'ordre de 2,6%) et de l'année 2006 (de l'ordre de 2,1%). La population féminine demeure la plus touchée : 2,8% des femmes contre 1,7% des hommes en 2015 et 2,8% des femmes contre 2,4% des hommes en 2011.

Ce taux de chômage est très élevé en milieu urbain (6,1% à Cotonou, 2,6% dans les autres milieux urbanisés et 3,2% dans l'ensemble des milieux urbains) qu'en milieu rural (1,4%). En région, les départements de l'Atlantique (3,8% de sans-emplois), du Mono (3,3% de demandeurs d'emploi), de l'Ouémé (2,8% de sans-emplois) détiennent les plus forts taux d'inoccupation.

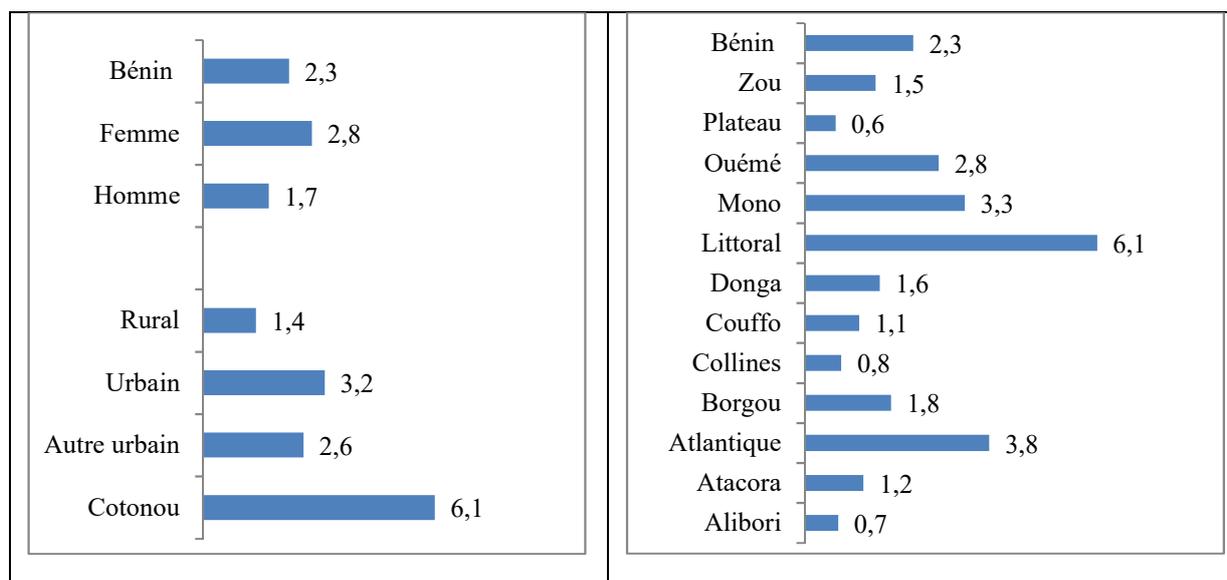
Graphique 9 : Evolution du taux de chômage au Bénin entre 2011 et 2015



Source : INSAE, EMICoV-2006 ; EMICoV-2007 ; EMICoV-2010 ; EMICoV-2011 et EMICoV-2015

La demande d'emploi augmente avec le niveau d'instruction (passant de 1,9% chez les personnes n'ayant aucun niveau à 9,0% chez ceux de niveau supérieur) et diminue régulièrement à partir de 20 ans (passant de 6,6% pour les 20 ans à 0,4% à 60 ans).

Graphique 10 : Taux de chômage selon le sexe, le milieu de résidence et le département



Source : INSAE, EMICoV-2015

Plus du tiers des personnes actives sont touchées par le sous emploi visible

Au Bénin, 39,0% des actifs occupés de 15-64 ans travaillent moins de 35 heures par semaine en 2015 contre 31,0% en 2011. Ce phénomène touche plus les femmes que les hommes avec un écart qui se creuse entre hommes et les femmes entre 2011 et 2015. Au cours de cette période le niveau est passé de 24,1% à 37,3% chez les hommes et 37,3% à 42,8% chez les femmes.

Les personnes touchées par le sous-emploi visible sont plus importantes parmi celles n'ayant aucun niveau d'instruction et connaît une augmentation lorsqu'on passe du niveau primaire (30,1%) au niveau supérieur (35,8%). Ce phénomène de sous-emploi visible est plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain : respectivement 44,3% contre 33,1%.

...et plus de la moitié est en sous-emploi invisible

La proportion de personnes touchant une rémunération inférieure au SMIG (40 000 F.CFA) est de 61,8% en 2015, mais les femmes sont plus affectées que les hommes : respectivement 78,6% contre 47,0%. Contrairement au sous-emploi visible, la proportion des personnes en sous-emploi invisible n'est pas négligeable pour celles n'ayant aucun niveau d'instruction (71,1%), et décroît du primaire (57,7%) au niveau supérieur (10,5%). Ces personnes sont plus nombreuses en milieu rural qu'en milieu urbain : respectivement 69,2% contre 33,3%.

Tableau 7 : Taux de sous-emploi des 15-64 ans selon quelques caractéristiques

Caractéristiques sociodémographiques	Sous-emploi visible (%)	Sous-emploi invisible (%)	Sous-emploi global (%)	Sous-emploi visible et invisible (sévère) (%)
Sexe				
Homme	35,7	47,0	62,2	20,4
Femme	42,8	78,6	85,1	36,3
Groupe d'âge				
15-19	39,6	93,6	95,7	37,4
20-24	44,8	81,6	88,2	38,3
25-29	41,9	65,7	77,3	30,4
30-34	39,7	59,4	71,4	27,7
35-39	35,1	54,9	67,2	22,9
40-44	36,8	53,9	65,9	24,9
45-49	33,6	52,6	64,0	22,2
50-54	37,8	53,9	67,4	24,3
55-59	41,8	59,1	72,1	28,8
60-64	45,6	63,8	77,3	32,1
Milieu de résidence				
Cotonou	25,1	40,6	51,1	14,6
Autre urbain	34,6	56,2	67,4	23,3
Urbain	33,1	53,7	64,9	22,0
Rural	44,3	69,2	80,3	33,3
Département				
Alibori	56,7	50,8	77,5	30,0
Atacora	52,2	63,7	78,0	37,9
Atlantique	31,6	47,4	58,8	20,1
Borgou	52,4	66,0	77,9	40,4
Collines	44,7	74,3	82,5	36,5
Couffo	39,0	76,7	88,8	26,8
Donga	50,1	73,4	83,9	39,6
Littoral	25,1	40,6	51,1	14,6
Mono	37,4	72,8	79,8	30,4
Oueme	24,1	50,0	59,2	15,0
Plateau	36,1	67,9	75,9	28,2
Zou	34,8	76,3	82,3	28,8
Niveau d'instruction				
Aucun niveau	43,5	71,1	81,1	33,5
Primaire	30,1	57,7	66,4	21,4
Secondaire	32,3	42,7	56,6	18,3
Supérieur	35,8	10,5	39,3	7,0
Total	39,0	61,8	72,9	27,9

Source : INSAE, EMICoV-2015

Consommation des ménages

Une dépense de consommation annuelle par tête de 238 343 F.CFA, plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes

Au Bénin en 2015, un ménage dépense en moyenne 1 175 245 FCFA par an soit 97 937 FCFA par mois. Les dépenses moyennes annuelles par tête au Bénin sont estimées en 2015 à 238 343 FCFA, en hausse par rapport à 2011 (227 064 FCFA) et à 2009 (220 444 FCFA). Les dépenses des ménages varient selon le sexe du chef de ménage. En effet, les ménages dirigés par les hommes dépensent en moyenne par an 1 218 590 F CFA contre 951 931 FCFA dans les ménages dirigés par les femmes. S'agissant de la consommation annuelle moyenne par tête, les dépenses des ménages dirigés par les femmes sont plus élevées que ceux dirigés par les hommes (257 759 F.CFA contre 234 435 F CFA en 2015).

Les dépenses de consommation annuelles par tête augmentent aussi régulièrement avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Un individu, vivant dans un ménage dont le chef a atteint le niveau primaire, dépense en moyenne 272 101 FCFA contre 178 700 FCFA pour un individu vivant dans un ménage dont le chef n'a aucun niveau d'instruction. En s'intéressant à la part du cinquième le plus pauvre dans la consommation totale, il se dégage une proportion de 4,6% en 2015 contre 6,1% en 2011 pour l'ensemble du pays. Entre 2011 et 2015, cette part du cinquième le plus pauvre dans la consommation totale a connu une augmentation en milieu urbain passant de 5,2% en 2011 à 6,3% en 2015.

Du point de vue régional, les dépenses de consommation annuelle moyenne par tête sont plus importantes dans les départements du Littoral (575 327 FCFA), de l'Ouémé (370 576 FCFA) et de l'Atlantique (240 471 FCFA) nonobstant une légère augmentation dans les deux premiers départements par rapport à 2011. A l'opposé, les départements de l'Atacora (159 754 FCFA), de l'Alibori (160 347 FCFA) et de la Donga (162 281 FCFA) affichent les niveaux de dépenses de consommation les plus faibles, mais ces montants sont un peu plus relevés qu'en 2011.

Les inégalités de dépenses de consommation mesurées par l'indice de Gini sont plus prononcées dans le Borgou (0,50), l'Ouémé (0,49) et le Zou (0,48).

Tableau 8 : Dépenses de consommation (F.CFA) et part du quintile le plus pauvre selon les caractéristiques sociodémographiques du Chef de Ménage

Caractéristiques sociodémographiques	Dépenses de consommation			
	Dépenses moyennes	Dépenses moyennes par tête	Part du cinquième le plus pauvre	Indice d'inégalité de Gini
Départements				
Alibori	925 903	160 347	5,6	0,39
Atacora	891 042	159 754	5,3	0,44
Atlantique	1 152 900	240 471	8,7	0,34
Borgou	1 115 238	201 486	3,1	0,50
Collines	1 181 238	235 994	5,1	0,46
Couffo	779 643	171 190	4,5	0,41
Donga	1 100 928	162 281	3,9	0,41
Littoral	2 461 242	575 327	6,6	0,41
Mono	863 153	204 373	6,2	0,40
Ouémé	1 705 586	370 576	4,7	0,49
Plateau	1 071 855	205 888	6,1	0,37
Zou	1 005 759	213 464	3,5	0,48
Milieu de résidence				
Cotonou	2 461 242	575 327	6,6	0,41
Autre urbain	1 420 478	295 270	6,3	0,45
Ensemble urbain	1 572 209	336 099	6,3	0,47
Rural	850 410	158 351	4,4	0,40
Niveau d'instruction du CM				
Aucun	944 386	178 700	4,6	0,43
Primaire	1 350 924	272 101	6,1	0,43
Secondaire 1	1 461 588	319 970	5,9	0,44
Secondaire 2	1 856 684	407 100	4,9	0,47
Supérieur	2 411 432	599 728	6,0	0,46
Sexe du CM				
Masculin	1 218 590	234 435	4,5	0,47
Féminin	951 931	257 759	4,7	0,45
Bénin	1 175 245	238 343	4,6	0,47

Source : INSAE, EMICoV-2015

... et orientée vers les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, les dépenses de restaurant et hôtel, et les dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles.

Des résultats de l'EMICoV-2015 48,92% des dépenses de consommation sont affectés à l'alimentation et aux boissons non alcoolisées contre 38,5% en 2011, 10,60% aux dépenses de restauration et d'hôtel, et 9,74% des dépenses du ménage au logement, à l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles. Les dépenses de santé et d'éducation/enseignement sont évaluées respectivement à 2,60% et 2,01% des déboursés totales des ménages. On note une diminution de la part des dépenses consacrées à la santé (3,5% en 2011 à 2,60% en 2015) et à l'éducation (4,4% en 2011 à 2,01% en 2015).

La répartition des dépenses de consommation selon les 12 fonctions de consommation présente des nuances selon le milieu de résidence et le département. Il faut noter que, quel que soit le milieu et le département de résidence, la fonction alimentation et boissons non

alcoolisées constitue la part de consommation des ménages béninois la plus importante. Les dépenses consacrées à l'alimentation et aux boissons non alcoolisées représentent 53,47% des dépenses en milieu rural contre 43,91% en milieu urbain. Par ailleurs, il faut noter que le milieu urbain est caractérisé par les dépenses de consommation plus importantes au niveau du logement (11,47% en milieu urbain contre 8,17% en milieu rural), de transport (9,51% en milieu urbain contre 8,22% en milieu rural), de restaurant et l'hôtel (12,50% en milieu urbain contre 8,86% en milieu rural), et de communication (6,74% en milieu urbain contre 4,56% en milieu rural). En revanche, les ménages des milieux ruraux affectent une part importante de leur dépense dans les articles d'habillement et chaussures (4,88% en milieu rural contre 4,0% en milieu urbain).

L'examen des résultats suivant les départements indique des disparités dans l'allocation des ressources aux différents postes de consommation. Dans neuf départements sur les douze, il s'agit de : Zou (58,50%), Couffo (58,49%), Atacora (56,70%), Mono (54,55%), Collines (53,90%), Plateau (51,96%), Donga (51,74%), Alibori (50,81%) et Borgou (49,89%) les ménages affectent au moins la moitié de leur budget de consommation aux dépenses d'« alimentaire et boissons non alcoolisées ». Les départements du Littoral (34,87%), de l'Atlantique (38,04%) et de l'Ouémé (39,36%) se distinguent par une proportion en dessous de la moyenne nationale.

Toutefois, on constate que la fonction logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles constituent 15,21% des dépenses de consommation des ménages dans le Littoral et 17,42% dans le département du l'Atlantique. Dans ces deux départements, le coût du logement explique le poids des dépenses de cette fonction. La part des dépenses de santé dans les dépenses totales du ménage sont faibles dans tous les départements (oscille entre 1,96% et 3,44%). Les dépenses d'éducation/enseignement représentent une part non négligeable des dépenses de consommation des ménages vivant dans le l'Atlantique (2,65%) et le Littoral (3,49%) alors que les ménages vivant dans le département du Littoral (7,98%), l'Atlantique (7,84%) et de l'Ouémé (7,85%) affecte près de 8% de leurs dépenses pour la communication probablement en raison de l'utilisation des services d'internet via le téléphone portable.

Le maïs en grains crus, principal produit de consommation alimentaire au Bénin avec 19,3% des dépenses alimentaires.

Au Bénin, les dépenses alimentaires représentent 48,9% des dépenses de consommation des ménages. Sur le plan national, 10 produits (maïs en grains crus, riz local, igname, riz importé, autres épices et condiments, farine de maïs, huile d'arachide, haricots secs, tomate fraîche et tapioca/gari) mobilisent 58,2% des dépenses affectées aux produits alimentaires et aux boissons non alcoolisées contre 52,0% en 2011. Parmi ces produits, le maïs en grains crus est le plus consommé par les ménages avec 19,3% des dépenses alimentaires suivi du riz local (7,0%) et de l'igname (6,9%).

Tableau 9 : Part (%) des différentes fonctions de consommation dans les dépenses totales selon le milieu de résidence et le département

Caractéristiques géographiques	Fonctions de consommation												Total
	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	F9	F10	F11	F12	
Départements													
Alibori	50,81	,74	5,13	7,42	2,30	2,69	12,01	4,08	,32	,68	7,22	6,61	100,00
Atacora	56,70	2,37	5,58	5,47	2,86	2,31	8,67	2,54	,63	1,50	5,00	6,36	100,00
Atlantique	38,04	,67	3,21	17,42	1,67	1,96	10,02	7,84	,65	2,65	12,25	3,62	100,00
Borgou	49,89	1,10	4,47	6,62	1,78	2,12	9,36	5,88	,27	2,27	10,55	5,68	100,00
Collines	53,90	,64	5,12	6,59	1,56	2,35	10,26	6,16	,34	1,03	9,20	2,84	100,00
Couffo	58,49	,94	5,86	4,79	1,76	3,44	7,11	3,06	,38	2,14	6,93	5,08	100,00
Donga	51,74	1,64	4,39	4,14	1,51	3,17	10,41	6,87	,19	3,78	9,06	3,11	100,00
Littoral	34,87	,50	3,76	15,21	1,07	2,59	12,22	7,98	,58	3,49	14,96	2,78	100,00
Mono	54,55	,90	3,56	10,01	1,10	3,08	5,24	4,29	,55	1,64	11,72	3,36	100,00
Ouémé	39,36	,60	3,82	12,38	1,26	2,29	7,38	7,85	,49	2,50	19,52	2,54	100,00
Plateau	51,96	,84	4,57	10,60	1,72	3,12	6,21	4,24	,80	1,19	10,55	4,22	100,00
Zou	58,50	,70	4,94	8,19	1,45	3,17	6,44	4,13	,48	1,10	6,95	3,94	100,00
Milieu de résidence													
Cotonou	34,87	,50	3,76	15,21	1,07	2,59	12,22	7,98	,58	3,49	14,96	2,78	100,00
Autres Urbains	45,66	,83	4,05	10,74	1,62	2,68	8,99	6,51	,51	2,47	12,03	3,92	100,00
Ensemble Urbain	43,91	,77	4,00	11,47	1,53	2,67	9,51	6,74	,52	2,64	12,50	3,74	100,00
Rural	53,47	1,02	4,88	8,17	1,78	2,55	8,22	4,56	,44	1,43	8,86	4,62	100,00
Sexe du CM													
Homme	47,57	1,06	4,38	9,24	1,68	2,44	10,27	5,99	,45	1,94	10,79	4,18	100,00
Femme	53,59	,38	4,74	11,45	1,61	3,16	3,84	4,26	,57	2,23	9,91	4,26	100,00
Bénin	48,92	,90	4,46	9,74	1,66	2,60	8,83	5,60	,48	2,01	10,60	4,20	100,00

Source : INSAE, EMICoV-2015

F1	Alimentation et boissons non alcoolisées	F6	Santé	F11	Restaurant et hôtel
F2	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiant	F7	Transport	F12	Biens et services divers
F3	Articles d'habillement et chaussures	F8	Communication		
F4	Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	F9	Loisir et culture		
F5	Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	F10	Enseignement		

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est un concept qui recouvre quatre dimensions principales à savoir : la disponibilité, l'accès, la stabilité de l'accès et l'utilisation suffisante (Materne, 2013). Pour chaque dimension on peut retenir ce qui suit :

- la disponibilité en quantités suffisantes de nourriture de nature et qualité appropriée dans toutes les portions du territoire national, quelle que soit la provenance de cette nourriture (production locale, importation ou aide alimentaire) ;
- l'accès de toute personne aux ressources nécessaires pour pouvoir acquérir les aliments nécessaires à un régime alimentaire nourrissant. Ces ressources comprennent tant les ressources monétaires que les droits d'accès nécessaires pour produire des aliments ;
- la stabilité de l'accès à la nourriture, c'est-à-dire que l'accès à la nourriture de la population ne peut pas être mis en cause par un quelconque choc naturel ou économique ;
- une utilisation satisfaisante de la nourriture qui ne soit pas menacée par des problèmes de santé (eau potable, sanitaires ou infrastructure médicale).

Ainsi, pour qu'un individu soit en situation de sécurité alimentaire, il faut que toutes ces conditions soient respectées à la fois. L'insécurité alimentaire peut se jauger à l'aide de mesures anthropométriques qui permettent de détecter la sous-alimentation et différencier la sous-alimentation chronique de celle occasionnelle⁴ ou par une batterie de questions qualitative pouvant permettre d'apprécier la situation. Cette dernière méthode est développée par le Programme Alimentaire Mondial et adaptée dans l'enquête EMICoV-2015.

Au Bénin, un peu moins de la moitié des ménages est en insécurité alimentaire ou à risque d'insécurité alimentaire.

Le score de consommation alimentaire est un indicateur composite⁵ (standardisé du Programme Alimentaire Mondial) calculé pour refléter la diversité alimentaire, la fréquence ainsi que l'apport nutritionnel relatif des produits et groupes alimentaires consommés par un

⁴ Projet Food and Nutrition Technical Assistance de l'USAID

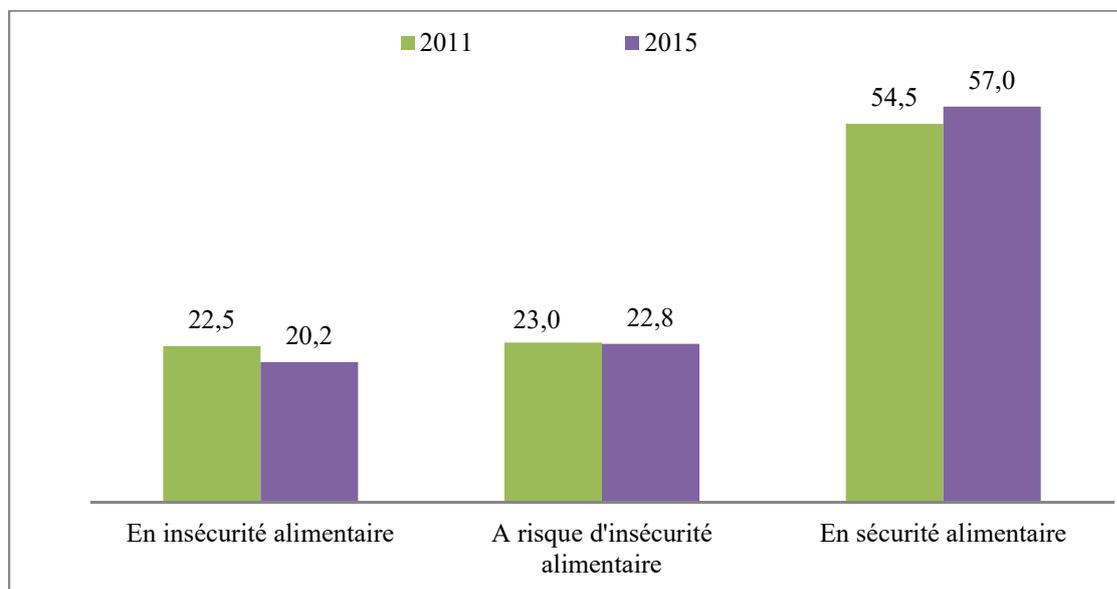
⁵ Classification de la sécurité alimentaire selon le Programme Alimentaire Mondial : La sécurité alimentaire des ménages est classifiée à partir d'un score composite qui prend en compte les deux dimensions essentielles de la sécurité alimentaire: i) La consommation alimentaire des ménages indique l'état de leur consommation à court terme. Dans les enquêtes on utilise le score de consommation alimentaire qui indique la diversité du régime alimentaire, la fréquence de consommation des aliments et l'importance nutritionnelle relative des groupes d'aliments consommés. Il est calculé pour les sept jours précédents l'enquête. ii) L'accès aux aliments et la capacité d'adaptation des ménages indiquent leur capacité à se procurer de la nourriture sur le plus long terme. Dans les enquêtes on se préoccupe de la part du budget que les ménages consacrent aux dépenses alimentaires (plus cette part est élevée plus les ménages sont vulnérables) et à l'épuisement de leurs avoirs à travers l'analyse de leurs stratégies d'adaptation (INSAE, AGVSA-2013).

ménage. Cet indicateur peut être considéré comme un indicateur (proxy) adéquat de la situation de sécurité alimentaire des ménages. Ainsi :

- les ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limite seront considérés comme étant en insécurité alimentaire (IA);
- ceux ayant une consommation alimentaire moyennement acceptable seront considérés comme étant à risque d'insécurité alimentaire (ARIA) ;
- tandis que ceux ayant une consommation alimentaire acceptable seront considérés comme étant en sécurité alimentaire (SA).

Les résultats de l'EMICoV-2015 indiquent qu'au moins un cinquième (20,2%) des ménages sont en insécurité alimentaire et (22,8%) à risque d'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire globale (insécurité alimentaire et risque d'insécurité alimentaire) a baissé au niveau national, passant de 55,2% en 2010 à 45,5% en 2011 puis 43,0% en 2015. Toutefois, ce niveau d'insécurité alimentaire demeure préoccupant.

Graphique 11 : Evolution de la proportion (%) de ménages en insécurité alimentaire



Source : INSAE, EMICoV-2015

La prévalence de l'insécurité alimentaire est légèrement plus élevée chez les ménages dirigés par les femmes (21,6%) comparés à ceux dirigés par les hommes (19,8%). En milieu rural, 23,7% des ménages sont en insécurité alimentaire contre 16,4% en milieu urbain.

Les départements les plus touchés par l'insécurité alimentaire sont l'Atacora (31,5%) et l'Alibori (31,0%) et dans une moindre mesure le Borgou (24,1%), le Couffo (24,5%), la

Donga (23,0%) et l'Atlantique (21,2%). Par rapport à 2011, on note une baisse importante de l'insécurité alimentaire dans les départements de l'Atacora, le Zou et le Borgou. A contrario, dans le Mono (29,3%), le Zou (27,7%), les Collines (27,0%) et l'Atlantique (26,8%) le risque d'insécurité alimentaire des ménages demeure inquiétant. En s'intéressant au niveau de vie des ménages, la prévalence à l'insécurité alimentaire est plus élevée dans les ménages du quintile des plus pauvres (25,6%) ou pauvre (24,3%)

Tableau 10 : Proportion (%) de ménages en insécurité alimentaire en 2015

Caractéristiques sociodémographiques	Proportion de ménage		
	En insécurité alimentaire-IA	A risque d'insécurité alimentaire- ARIA	En sécurité alimentaire-SA
Sexe du CM			
Homme	19,8	22,8	57,4
Femme	21,6	23,0	55,5
Milieu de résidence			
Cotonou	11,6	18,6	69,7
Autre urbain	17,3	23,7	59,0
Ensemble Urbain	16,4	22,9	60,7
Rural	23,7	22,7	53,6
Département			
Alibori	31,0	17,4	51,6
Atacora	31,5	23,5	44,9
Atlantique	21,2	26,8	52,0
Borgou	24,1	25,1	50,8
Collines	13,3	27,0	59,7
Couffo	24,5	21,3	54,3
Donga	23,0	25,4	51,6
Littoral	11,6	18,6	69,7
Mono	17,1	29,3	53,5
Ouémé	11,7	14,0	74,3
Plateau	17,8	14,0	68,1
Zou	17,2	27,7	55,2
Niveau de vie			
Plus pauvres	25,6	23,2	51,2
Pauvres	24,3	23,8	51,9
Moyens	18,8	23,3	57,9
Riches	16,8	24,8	58,4
Plus riches	15,2	18,7	66,1
Ensemble	20,2	22,8	57,0

Source : INSAE, EMICoV-2015

La plupart des céréales entrant dans la consommation des ménages sont achetés et surtout le riz.

Les céréales entrant dans la consommation des ménages sont achetées ou proviennent de la production du ménage. L'examen de ces céréales selon le mode d'acquisition révèle qu'au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête, 62,0% des ménages déclarent avoir acheté le maïs consommé contre 35,8% qui déclarent l'avoir produit. Le riz consommé dans les

ménages provient principalement de l'achat (92,7%) des ménages. En revanche, le sorgho et le mil consommés proviennent en grande partie de la production (pour respectivement 64,0% et 45,5% des ménages). Par ailleurs, les emprunts, le troc, les dons et le travail payé en nature sont en voie de disparition dans le mode d'acquisition des produits alimentaires

Tableau 11 : Proportion (%) des ménages selon le type de choc subi en 2015

Caractéristiques socio-démographiques	Type de choc subi par le ménage					
	Chocs sociaux	Chocs économiques	Chocs biophysiques	Autres chocs	Ensemble choc	Aucun choc
Sexe du CM						
Homme	10,4	17,5	24,1	0,7	52,8	47,3
Femme	18,1	20,0	18,9	0,8	57,0	42,2
Milieu de résidence						
Cotonou	8,6	27,9	3,7	1,2	41,5	58,5
Autre urbain	14,1	20,9	18,6	0,6	54,3	45,7
Ensemble Urbain	13,2	22,1	16,2	0,7	52,2	47,8
Rural	11,2	14,4	29,1	0,7	55,4	44,6
Département						
Alibori	3,5	16,4	32,5	0,1	52,6	47,4
Atacora	7,4	8,2	41,0	0,2	56,9	43,1
Atlantique	10,8	19,9	6,5	1,3	38,6	61,4
Borgou	6,6	16,1	17,9	0,4	41,0	59,0
Collines	15,5	5,5	18,4	0,5	39,9	60,1
Couffo	12,8	12,7	49,4	0,2	75,1	24,9
Donga	6,1	16,8	22,8	0,3	46,0	54,0
Littoral	8,6	27,9	3,7	1,2	41,5	58,5
Mono	26,8	24,8	30,2	0,8	82,6	17,4
Ouémé	12,0	21,6	8,7	1,2	43,4	56,6
Plateau	26,7	17,7	40,7	0,3	85,3	14,7
Zou	15,3	25,5	26,7	1,2	68,6	31,4
Niveau de vie						
Plus pauvres	12,0	12,6	35,2	0,7	60,5	39,5
Pauvres	11,2	16,1	33,4	0,6	61,3	38,7
Moyens	13,5	16,6	22,5	0,5	53,1	46,9
Riches	12,7	21,8	13,6	1,0	49,0	51,0
Plus riches	11,4	23,7	9,2	0,7	45,0	55,0
Ensemble	12,2	18,0	23,0	0,7	53,9	46,1

Source : INSAE, EMICoV-2015

Au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, un ménage sur deux a subi un choc qui a affecté négativement les moyens d'existence avec des effets plus marqués sur les ménages dirigés par les femmes.

Les ménages subissent des chocs qui les rendent plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Cette vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dépend du degré d'exposition du ménage à ce choc et de sa capacité à faire face aux effets.

En 2015, 53,9% des ménages ont déclaré avoir subi au moins un choc au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête contre 65,2% en 2011 avec une prédominance des chocs

dans le milieu rural (55,4% des ménages ruraux ont subi un choc au cours des douze derniers mois contre 52,2% des ménages urbains).

Les ménages dirigés par une femme ont été plus touchés que ceux dirigés par un homme (57,0% contre 52,8%). L'observation du type de chocs subi amène à conclure que les ménages ont été plus affectés par les chocs biophysiques (23,0%, pluies diluviennes/inondations, pluies tardives /sécheresse, etc.), les chocs économiques (18,0%, augmentation des prix, chômage, revenu réduit, etc.) que par les chocs sociaux (12,2%, maladie, accident ou décès d'un membre, etc.).

Microfinance

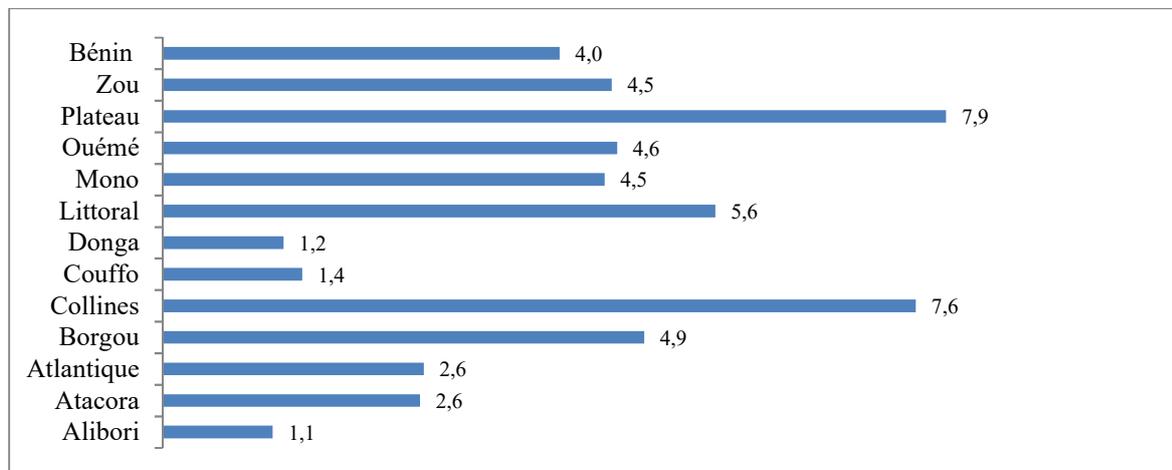
L'évolution du secteur de la microfinance s'est caractérisée par une croissance très forte des crédits octroyés et une augmentation significative de la clientèle même si la progression des dépôts a été moins remarquable. La mobilisation de l'épargne et les crédits distribués ne sont pas négligeables devant les banques. La conquête de marché a fait de la FECECAM le leader dans le secteur (PNUD-Bénin, 2007). Malgré la forte croissance du secteur de la microfinance et la nouvelle stratégie nationale pour le développement de la microfinance de 2006 puis de 2014, il semble qu'une forte proportion de la population active notamment la couche démunie n'a pas accès aux services financiers.

Quatre ménages sur cent ont bénéficié au moins une fois de prêt d'une institution de financement en 2015.

Au Bénin, les résultats de l'EMICoV-2015 indiquent que 4,0% des ménages interviewés ont effectivement bénéficié au moins une fois de prêt ou d'un appui d'une institution de microfinance, contre 7,5% de ménages en 2011. La même tendance est observée quel que soit le milieu de résidence. En effet, 4,8% des ménages ont bénéficié au moins une fois de prêt ou d'une institution de microfinance en 2015 contre 7,3% en 2011 et 3,3% des ménages ruraux en 2015 contre 7,8% en 2011.

La proportion de ménages ayant bénéficié une fois d'un prêt ou d'un appui auprès d'une institution de financement en 2015 est élevée dans les départements du Plateau (7,9%), des Collines (7,6%) et du Littoral (5,6%). Les départements de l'Alibori (1,1%), de la Donga (1,2%) et du Couffo (1,4%) enregistrent des proportions en dessous de la moyenne nationale.

Graphique 12 : Proportion (%) de ménages ayant bénéficié au moins une fois d'un prêt auprès des IMF en 2015



Source : INSAE, EMICoV-2015

Les démarches administratives jugées complexes et les garanties exigées réduisent l'accès au microcrédit.

Les raisons du faible accès à la microfinance n'ont pas changés entre 2011 et 2015. Les principales raisons évoquées en 2015 par ordre d'importance sont la complexité des démarches pour l'obtention du crédit (34,4% des ménages), les garanties exigées trop nombreuses (7,9%) et le taux d'intérêt jugé trop élevé (6,7%). Par ailleurs, on note une augmentation du nombre de ménages qui estiment ne pas avoir besoin de crédit (40,4% en 2015 contre 36,2% en 2011).

La tendance observée au niveau national est aussi constatée selon le milieu de résidence, où 30,5% des ménages vivant en milieu urbain et 38,1% du milieu rural estiment que les démarches sont trop complexes et respectivement 8,7% et 7,2% qui dénoncent que les garanties exigées trop nombreuses. Par ailleurs, 45,1% des ménages résidant en milieu urbain et 36,1% de ceux du milieu rural estiment qu'ils n'ont pas besoin de crédit. Au niveau des départements, la plupart des ménages vivant dans les départements du Littoral (56,3%), de la Donga (45,4%), de l'Ouémé (44,3%) et des Collines (42,9%) estiment qu'ils n'ont pas besoin de crédit.

La FECECAM et les autres institutions de microfinance sont plus sollicitées avec une participation non négligeable des banques en milieu urbain.

La répartition des institutions de financement sollicitées met en exergue la FECECAM (25,6%), la Banque (11,9%), les ONG (8,2%) et les crédits agricoles (4%) comme principaux contributeurs au financement des activités de microfinance au Bénin en 2015. On note une baisse de cette sollicitation auprès des institutions non précisées (passant de 64,8% en 2011 à 48,9% en 2015) au détriment de la FECECAM (passant de 17,4% en 2011 à 25,6% en 2015) et des banques (passant de 7,9% en 2011 à 11,9% en 2015).

La participation plus active dans le financement des activités des banques est plus remarquée en milieu urbain (16,7%) qu'en milieu rural (3,7%), alors que celle de la FECECAM, est plus perçue dans les milieux ruraux (28,8%) que les milieux urbains (23,7%).

Une analyse par région révèle la prédominance de certaines institutions de financement dans des départements. La FECECAM est plus sollicitée que les autres institutions dans les départements du Couffo (81,9%), la Donga (55,3%), le Plateau (46,4%) et l'Alibori (36,7%). Les banques quant à elles, interviennent plus dans la Donga (33,1%), l'Atacora (32,6%) et l'Atlantique (26,8%). Ce dernier résultat mérite d'être approfondi. Les ONG interviennent plus dans le Zou (24,9%) et le Plateau (15,2%).

Tableau 21 : Proportion (%) des crédits sollicités dans les IMF

Caractéristiques sociodémographiques	Banque	Crédit agricole	FECECAM	Autre IMF	ONG	Fonds agricole	Total
Milieu de résidence							
Cotonou	5,8	0,0	11,1	71,2	11,9	0,0	100
Autres urbains	18,9	3,7	26,3	41,9	8,2	1,0	100
Ensemble urbain	16,7	3,1	23,7	46,9	8,8	0,8	100
Rural	3,7	5,7	28,8	52,5	7,2	2,1	100
Département							
Alibori	0,0	10,5	36,7	33,1	9,2	10,5	100
Atacora	32,6	11,7	14,9	34,1	3,8	2,9	100
Atlantique	26,8	2,0	10,0	58,5	2,6	0,0	100
Borgou	3,5	3,3	25,6	65,2	1,7	0,7	100
Collines	4,4	13,9	31,8	45,2	1,3	3,4	100
Couffo	14,4	0,0	81,9	3,7	0,0	0,0	100
Donga	33,1	0,0	55,3	11,6	0,0	0,0	100
Littoral	5,8	0,0	11,1	71,2	11,9	0,0	100
Mono	19,9	2,2	23,0	42,3	12,6	0,0	100
Ouémé	18,8	0,6	24,1	50,9	5,7	0,0	100
Plateau	1,0	2,8	46,4	32,8	15,2	1,8	100
Zou	7,9	1,9	23,4	40,0	24,9	1,9	100
Ensemble	11,9	4,0	25,6	48,9	8,2	1,3	100

Source: INSAE, EMICoV-2015

La majorité des emprunts obtenus a été orienté vers les affaires et des achats.

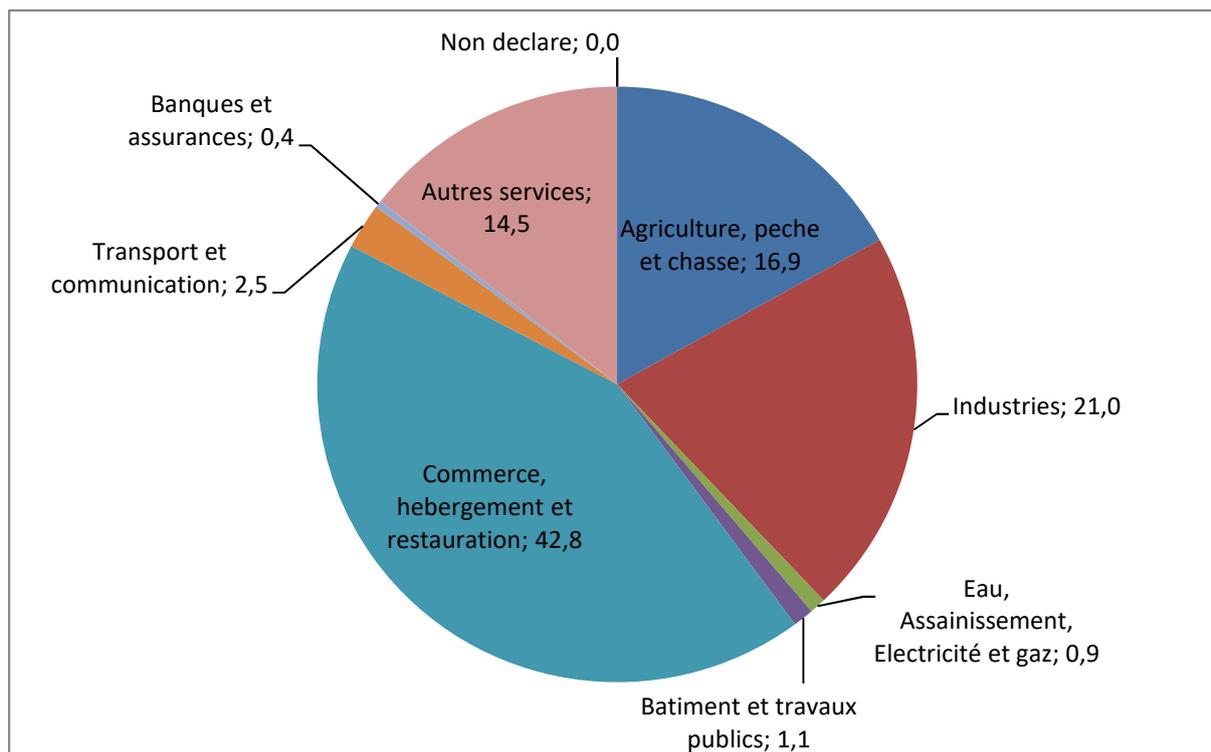
Les crédits contractés ont servi principalement à développer des affaires (46,1%) ou à effectuer des achats (19,2%). Seulement 7,5% des crédits octroyés sont orientés vers l'achat des terres agricoles et 5,2% à l'achat d'intrants agricoles.

Les crédits obtenus servent plus à l'achat des intrants agricoles dans les départements de l'Alibori (22,2%), des Collines (14,6%), de la Donga (18,0%) et du Mono (17,4%), alors que la destinée de ces crédits est pour le règlement de terre agricole dans les départements du Borgou (12,9%), des Collines (12,3%), du Couffo (15,0%), du Plateau (12,8%) et du Zou (11,9%).

Une forte demande de crédit de la part des travailleurs de secteur informel, surtout les branches de «commerce et restauration» et «agriculture, élevage et pêche».

La quasi-totalité des demandes de crédit (87,0%) adressés aux institutions de microfinance a été sollicité par les travailleurs du secteur privé informel et 8,4% pour les travailleurs du secteur public. La majorité des crédits sont accordés à des personnes exerçant dans la branche «commerce et restauration» (42,8%), «industries» (21,0%) et «l'agriculture, l'élevage et la pêche» (16,9%) et

Graphique 13 : Proportion de crédits accordés selon la branche d'activité



Source : INSAE, EMICoV-2015

La demande de crédits est de plus en plus accordée avec une satisfaction totale.

L'analyse des demandes de crédit auprès des institutions formelles de microfinance montre que 80,4% des demandes de crédits adressées aux institutions de microfinance ont été accordées en 2015 contre 80,9% en 2011 et 85,7% en 2010. Cette proportion est de 81,3% en pour les femmes et de 78,5% pour les hommes. Dans les départements des Collines (90,2%), de l'Ouémé (90,0%)^o et du Littoral (89,4%), environ neuf individus sur dix ayant fait la demande ont pu obtenir de crédit des IMF.

Les crédits accordés sont dans la majorité des cas satisfaisants. En effet, 84,5% des crédits octroyés en 2015 ont satisfait les besoins de la population contre 88,4% en 2011 et 68,2% en 2010. Ce niveau de satisfaction est le résultat d'une amélioration du processus de sélection des dossiers dont l'implication est taux élevé de satisfaction avec les crédits accordés.

Tableau 22 : Proportion (%) de crédits accordés et satisfaction des besoins de la population

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de crédits accordés par les IMF	Taux de satisfaction avec le crédit accordé
Sexe		
Homme	78,5	84,2
Femme	81,3	84,7
Age		
14 - 24 ans	75,6	85,9
25 - 64 ans	81,3	84,2
65 ans et plus	64,0	90,6
Milieu de résidence		
Cotonou	89,4	84,0
Autres urbains	78,0	85,5
Ensemble urbain	80,0	85,2
Rural	81,1	83,4
Département		
Alibori	84,9	95,1
Atacora	64,7	83,2
Atlantique	72,2	90,1
Borgou	68,5	88,8
Collines	90,2	86,3
Couffo	36,8	83,2
Donga	66,9	93,8
Littoral	89,4	84,0
Mono	86,1	76,6
Oueme	90,0	83,4
Plateau	81,5	73,4
Zou	85,4	86,6
Ensemble	80,4	84,5

Source : INSAE, EMICoV-2015

Environ trois personnes sur cent disposent d'un compte d'épargne dans une institution de financement et environ un individu sur cinq a participé à une tontine.

Certains éléments d'appréciation confirment que l'épargne est une pratique courante au Bénin et la circulation des tontiniers atteste que la pratique de la tontine est profondément ancrée dans la culture béninoise notamment dans secteur informel (PNUD-Bénin, 2007). Le succès des banquiers ambulants informels illustre mieux la vigueur de la demande de services d'épargne. Ces collecteurs ambulants d'épargne mobilisent des sommes substantielles avec des dépôts quotidiens aussi modestes que 100 F.CFA, et ils prélèvent habituellement une

commission mensuelle équivalente à un jour de dépôt (environ 3%) pour leurs services. En d'autres termes, la demande de services de dépôt appropriés est si forte que les clients sont prêts à accepter un taux d'intérêt négatif (PNUD-Bénin, 2007).

En 2015, seulement 2,7% des personnes enquêtées déclarent avoir un compte d'épargne dans une institution de micro finance. Les hommes remplissent mieux cette formalité que les femmes : 3,9% contre 1,6% des femmes. Au niveau départemental, le Littoral présente la proportion la plus élevée de personnes disposant d'un compte au niveau d'une institution de financement (6,8% des personnes interviewées disposent d'un compte d'épargne) suivi de l'Ouémé (4,4%), de l'Atlantique (4,1%) et des Collines (3,3%). Selon le niveau d'instruction, on constate que seulement 0,8% des individus n'ayant aucun niveau d'instruction dispose d'un compte d'épargne contre 2,8% pour ceux ayant atteint le niveau primaire et 20,6% pour ceux du niveau supérieur.

Au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête, 18,7% des personnes interviewées ont participé au moins une fois à une tontine. Cette pratique n'est pas liée au sexe de l'individu car 19,0% des femmes et 18,3% des hommes interviewés ont participé à une tontine. Ce comportement est plus développé dans le milieu urbain (19,5% des individus) que dans le milieu rural (17,9%). Contrairement à l'épargne dans les institutions formelles de financement, la participation à la tontine est beaucoup plus pratiquée par les personnes ayant un bas niveau d'instruction (26,9% pour les individus ayant atteint le niveau primaire) contre 9,8% pour les personnes de niveau supérieur. La pratique de la tontine est plus constatée dans les départements du Couffo (36,4%), de l'Ouémé (34,0%), du Plateau (32,9%) et du Zou (31,1%).

Tableau 23 : Proportion (%) de la population ayant un compte d'épargne et ayant participé à une tontine

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de la population	
	Ayant un compte d'épargne	Ayant participé à une tontine
Sexe de l'individu		
Homme	3,9	18,3
Femme	1,6	19,0
Niveau d'instruction		
Sans instruction/Aucun niveau	0,8	19,1
Primaire	2,8	26,9
Secondaire	1,2	20,8
Supérieur	20,6	9,8
Milieu de résidence		
Cotonou	6,8	15,3
Autre urbain	4,0	20,3
Ensemble urbain	4,4	19,5
Rural	1,1	17,9
Département		
Alibori	0,4	0,7
Atacora	0,7	5,4
Atlantique	4,1	19,8
Borgou	2,4	3,6
Collines	3,3	11,7
Couffo	0,9	36,4
Donga	0,7	4,1
Littoral	6,8	15,3
Mono	2,6	25,0
Ouémé	4,4	34,0
Plateau	1,2	32,9
Zou	2,3	31,1
Ensemble	2,7	18,7

Source : INSAE, EMICoV-2015

Foncier

Les Gouvernants du Dahomey ont perçu la nécessité de la maîtrise foncière et la terre sera ainsi au cœur du processus d'affermissement de l'Etat Dahoméen et de son système de développement économique. Aujourd'hui, le problème de la gestion du foncier continue à se poser en termes d'accessibilité, de limite du territoire, de règlement des conflits liés au foncier. A l'opposé, le dualisme du droit coutumier et du droit moderne demeure encore un facteur qui paralyse toute mutation aisée vers la propriété privée. Cette situation conflictuelle est permanent en milieu urbain comme rural en particulier au niveau des terres agricoles (Conseil Economique et Sociale du Bénin, 2005).

Les résultats de l'EMICoV-2015 apportent quelques éléments d'appréciation de la situation foncière au Bénin.

Les difficultés foncières encore d'actualité au Bénin: au moins un membre de plus de la moitié des ménages interrogés possèdent une parcelle ou des terres agricoles ...

L'analyse des résultats du module foncier révèle que 58,0% des ménages interrogés ont au moins un membre qui possède une parcelle ou des terres agricoles en 2015 contre 60,6% en 2011 et 62,9% en 2010. Selon le milieu de résidence, cette proportion est de 54,5% pour les ménages ruraux et 63,9% pour les ménages résidents en milieu urbain.

... et seulement 4,4% de ces terrains disposent d'un titre foncier.

La proportion des parcelles ou des terres possédant un titre foncier (véritable titre de propriété conformément aux dispositions de la loi 65-25 du 14 août 1965 portant régime de la propriété foncière) est passée de 2,1% en 2006 à 3,0% en 2011 puis à 4,4% en 2015. par ailleurs, 3,9% des parcelles possèdent un permis d'habiter et 53,8% une convention de vente de la mairie.

Environ un béninois sur trois a entendu parler du titre foncier et estime qu'il permet de sécuriser la parcelle.

En 2015, 31,9% des béninois âgés de 18 ans et plus perçoivent une plus grande sécurité foncière, c'est-à-dire ont entendu parler du titre foncier et estime qu'il permet de sécuriser la parcelle contre 32,9% en 2011, soit une légère baisse de 1point.

Les habitants des départements du Littoral (68,4%), de l'Ouémé (51,4%), du Plateau (44,2%) et de l'Atlantique (38,1%) perçoivent une plus grande sécurité foncière à travers le titre foncier. L'analyse selon le milieu de résidence montre que le titre foncier est plus urbain. En effet, 44,2% des habitants du milieu urbain perçoivent une plus grande sécurité foncière à travers le titre foncier contre seulement 19,1% du milieu rural.

Tableau 24: Investissement sur les parcelles et perception de la sécurité foncière

	Pourcentage des parcelles ayant fait l'objet de conflit	Pourcentage des ménages investissant sur les parcelles	Pourcentage de personnes percevant une plus grande sécurité foncière
Milieu de résidence			
Cotonou	3,63	48,02	68,44
Autres urbains	1,19	77,20	39,02
urbain	1,36	75,25	44,23
Rural	1,17	85,78	19,08
Département			
Alibori	,44	93,96	6,08
Atacora	,22	88,51	9,58
Atlantique	1,36	73,91	38,13
Borgou	2,06	89,28	20,37
Collines	,80	85,02	17,19
Couffo	1,35	75,35	28,53
Donga	,24	91,34	12,59
Littoral	3,63	48,02	68,44
Mono	2,73	77,24	30,91
Oueme	1,46	71,53	51,35
Plateau	,35	75,33	44,17
Zou	2,01	77,27	32,47
Bénin	1,24	82,10	31,88

Source : INSAE, EMICoV-2015

Au moins 1% des parcelles connaissent un conflit domanial

La proportion des parcelles ayant fait l'objet de conflits domaniaux au cours des douze derniers mois est en baisse depuis 2006 (1,2% en 2015; 1,3% en 2011; 1,1% en 2010 contre

2% en 2006). Dans le Littoral, 3,6 % des parcelles ont fait l'objet de conflits, 1,36% dans l'Atlantique, 2,7% dans le Mono et 2,01% dans le Zou

L'analyse du mode d'acquisition de la parcelle montre que 21,5% des parcelles ont été acquies par achat en 2015 contre 23,7% en 2011 et 57,6% par héritage. L'héritage comme mode d'acquisition est le plus dominant dans presque tous les départements à l'exception du Littoral (87,7%), de l'Atlantique (58,0%) et de l'Ouémé (56,4%) où le principal mode d'acquisition des parcelles est l'achat.

La principale utilisation faite des parcelles détenues par les béninois est l'exploitation économique (56,2%).

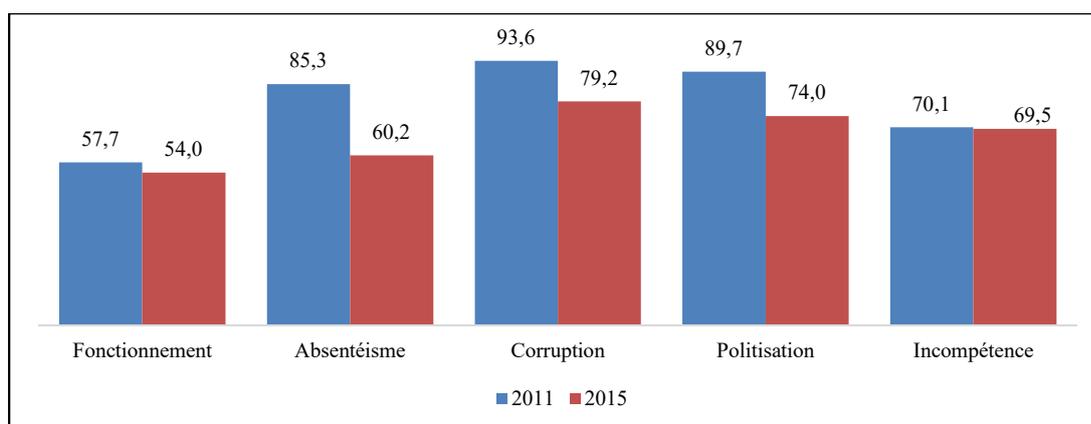
Gouvernance et démocratie

Une population globalement satisfaite du fonctionnement de l'administration ...

Au regard des résultats de l'EMICoV-2015, on constate que l'ensemble des béninois interrogés portent un jugement favorable sur le fonctionnement de l'administration publique. Cependant, ils sont relativement moins nombreux (54,0%) par rapport à 2011 où la proportion est de 57,7%. Les béninois vivant en milieu urbain, estiment que le fonctionnement de l'administration est satisfaisant plus que ceux vivant en milieu rural, respectivement 55,8% contre 52,1%. Les résidents de la ville de Cotonou ont une perception peu favorable quant au fonctionnement de l'administration que ceux des autres villes (38,6% contre 54,6%.)

Le niveau d'instruction a une influence positive sur la perception du fonctionnement de l'administration publique. En effet, la proportion des béninois qui estime que le l'administration fonctionne bien décroît au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. Ainsi, elle passe progressivement de 56,6% pour les personnes ayant aucun niveau à 51,0% pour celles de niveau primaire, puis à 49,6% pour les personnes de niveau secondaire et enfin à 47,1% pour celles de niveau supérieur. Les béninois vivant dans les départements du Littoral (38,6%), du Couffo (42,3%), du Mono (43,8%) et de l'Ouémé (44,9%) portent un jugement peu favorable sur le fonctionnement de l'administration publique.

Graphique 14 : Perception de la population sur les dysfonctionnements de l'administration



Source: INSAE, EMICoV-2015

Tableau 12: Perception sur le fonctionnement et les différents maux de l'administration

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de la population				
	Administration fonctionne bien	Absentéisme est un problème de l'administration	Corruption est un problème de l'administration	Politisation est un problème de l'administration	Incompétence est un problème de l'administration
Sexe					
Masculin	53,2	60,4	79,4	74,2	69,4
Féminin	54,8	60,0	79,0	73,8	69,6
Tranche d'âge					
Moins de 30 ans	54,7	59,6	77,8	73,0	68,8
30 à 60 ans	53,6	60,2	79,5	74,2	69,6
Plus de 60 ans	54,6	62,1	82,0	76,1	71,4
Milieu de résidence					
Cotonou	38,6	67,3	74,8	88,5	76,2
Autres Villes	54,6	62,1	87,1	76,1	72,0
Ensemble urbain	52,1	62,9	85,9	78,1	72,7
Rural	55,8	57,8	87,6	70,3	66,6
Niveau d'instruction					
Aucun	56,6	56,1	94,4	69,2	65,7
Primaire	51,0	67,2	80,2	81,9	76,6
Secondaire	49,6	67,0	82,5	81,9	75,3
Supérieur	47,1	66,4	76,2	83,8	75,8
Département					
Alibori	64,3	32,5	52,9	45,2	44,0
Atacora	67,7	46,9	63,1	57,6	56,9
Atlantique	53,8	56,6	80,0	72,2	69,4
Borgou	73,0	39,3	57,4	52,7	47,3
Collines	55,5	69,1	89,0	86,9	79,8
Couffo	42,3	48,3	69,0	65,8	65,7
Donga	52,3	74,2	89,2	84,2	81,0
Littoral	38,6	67,3	94,4	88,5	76,2
Mono	43,8	83,2	93,5	89,8	89,5
Ouémé	44,9	77,7	94,5	90,4	80,7
Plateau	51,1	67,5	83,9	76,1	71,1
Zou	52,6	77,4	94,6	91,3	87,3
Ensemble	54,0	60,2	79,2	74,0	69,5

Source : INSAE, EMICoV-2015

... mais de sérieux dysfonctionnements persistent tels que la corruption et la politisation dans le rouage de l'administration.

En 2015, la corruption, la politisation, l'incompétence et l'absentéisme sont toujours des maux qui persistent dans l'administration publique, mais moins accentués qu'en 2011. La corruption se positionne au premier plan des problèmes qui minent le fonctionnement de l'administration (79,2%) suivie de la politisation de l'administration publique (74,0%), puis l'incompétence des ressources humaines utilisées dans l'administration (69,5%) et enfin l'absentéisme (60,2%).

Tableau 13: Perception sur la démocratie et ses principes fondamentaux

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de la population						
	Favorable à la démocratie	Estimant que la liberté d'expression est		Estimant que la liberté politique est		Favorable à la décentralisation	Estimant que la classe politique reflète les préoccupations de la population
		Fondamentale	Respectée	Fondamentale	Respectée		
Sexe							
Masculin	90,9	79,9	50,9	83,0	58,8	68,5	46,5
Féminin	91,1	79,9	52,6	83,3	59,8	68,8	46,8
Tranche d'âge							
Moins de 30 ans	90,5	78,7	51,4	82,2	58,7	68,3	49,1
30 à 60 ans	91,3	80,0	51,7	83,4	59,4	68,6	46,0
Plus de 60 ans	90,8	82,6	53,7	85,0	60,8	70,3	42,8
Milieu de résidence							
Cotonou	93,7	93,4	40,4	95,3	53,6	72,8	23,7
Autres Villes	91,9	80,9	51,3	85,0	61,1	69,8	45,8
Ensemble urbain	92,2	82,9	49,5	86,6	59,9	70,3	42,3
Rural	89,9	77,1	53,9	80,0	58,8	67,2	50,8
Niveau d'instruction							
Aucun	89,6	76,0	51,9	79,4	57,8	65,0	51,6
Primaire	93,6	86,7	54,2	89,8	64,2	75,6	39,0
Secondaire	93,2	85,9	50,8	89,3	60,0	74,2	38,9
Supérieur	93,0	86,8	46,1	88,3	61,0	75,0	35,3
Département							
Alibori	78,9	55,9	36,8	61,0	38,2	45,0	68,9
Atacora	84,8	60,9	53,3	68,3	57,5	58,6	66,8
Atlantique	88,3	78,5	52,3	83,4	59,0	69,8	41,9
Borgou	89,3	68,0	54,9	73,2	57,6	61,9	70,6
Collines	97,9	94,1	70,2	92,5	79,7	85,9	47,2
Couffo	81,1	67,4	34,2	74,8	37,3	56,6	51,1
Donga	98,0	91,7	77,9	93,8	77,4	58,4	47,7
Littoral	93,7	93,4	40,4	95,3	53,6	72,8	23,7
Mono	97,4	89,4	36,1	91,8	63,7	73,5	24,8
Ouémé	93,9	90,9	47,6	94,3	62,7	76,9	29,9
Plateau	96,6	83,9	41,1	85,1	51,1	76,2	50,9
Zou	98,2	93,2	77,4	91,1	78,9	85,9	32,8
Ensemble	91,0	79,9	51,8	83,2	59,3	68,7	46,7

Source : INSAE, EMICoV-2015

Les béninois de façon générale sont favorables à la démocratie et à l'application de ses principes, mais des efforts restent à fournir dans le pays en terme du respect des principes démocratiques. En effet, 91,0% des béninois sont favorables à la démocratie comme mode de gouvernance. Ce caractère favorable à ce mode de gouvernance s'observe dans une proportion importante dans les différents départements du pays. Quant aux principes de la démocratie, la majeure partie des béninois pensent qu'ils sont fondamentaux même si le caractère fondamental a connu une baisse entre 2011 et 2015 (79,9% contre 98,2% en 2011 pour le

principe de la liberté d'expression et 83,2% contre 97,2% en 2011 pour le principe de la liberté politique).

Comparativement à l'année 2011, le respect des principes démocratiques a connu une chute (51,8% contre 72,2% en 2011 pour le principe de la liberté d'expression et 59,3% contre 79,1% en 2011 pour le respect du principe de la liberté politique). Cette tendance baissière dans le respect des principes démocratiques est demeurée au niveau de toutes les variables de croisement.

Concernant la politique de décentralisation, 68,7% en 2015 contre 86,1% en 2011, y sont favorables. Les départements qui sont en dessous du niveau national sont: Alibori (45,0%), Atacora (58,6%), Borgou (61,9%), Couffo (56,6%) et la Donga (58,4%).

La politique de décentralisation devrait permettre une meilleure prise en compte de la demande des citoyens, mais il ressort des résultats de l'EMICoV-2015, que la classe politique béninoise a une image de moins en moins reluisante auprès de la population. En effet, 53,3% des béninois estiment que la classe politique ne reflète pas les préoccupations de la population contre 73,6% en 2011. Cette opinion est plus marquée dans les cinq départements peu favorables à la décentralisation cités ci-dessus.

Paix et Sécurité

Le processus global d'intégration africaine nécessite l'élaboration d'indicateurs de Gouvernance, de Paix et de Sécurité (GPS). L'objectif est d'établir quelques indicateurs harmonisés de GPS à partir des outils et dispositifs de collecte nécessaires pour les renseigner de façon régulière. A cet effet, l'EMICoV-2015 a saisi cette opportunité pour mettre à disposition certains indicateurs sur la paix et la sécurité.

Le tiers de la population interviewée estime que les forces de l'ordre sont efficaces dans la gestion des crimes et des violences

L'enquête EMICoV-2015 s'est intéressée à la paix et à la sécurité des populations. A cet effet, 31,6% des personnes interviewées estiment que les forces de l'ordre sont efficaces dans la gestion de toutes formes de crimes. Lorsque les violences sont contre les femmes (29,7%), contre les enfants (35,0%), les personnes handicapées (32,6%), le niveau d'appréciation demeure le même. Le jugement des populations dans la gestion des crimes est faible dans les départements de l'Alibori (18,2%), des Collines (20,7%) et de l'Atacora (25,1%), alors que cette appréciation est meilleure chez les habitants de la Donga (63,0%) et du Zou (46,1%).

Cette appréciation varie selon le niveau d'instruction et le niveau de vie. Les personnes ayant atteint le niveau supérieur ont un meilleur jugement de cette gestion des forces de l'ordre que ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction (29,2% pour aucun niveau contre 36,2% pour le niveau secondaire). Cette même tendance s'observe aussi selon le niveau de vie où l'appréciation passe de 26,7% chez les plus pauvres à 35,6% chez les plus riches.

La résidence en milieu urbain, surtout à Cotonou favorise une meilleure appréciation du rôle des forces de l'ordre dans la gestion des infractions, 34,3% chez les habitants de Cotonou; 33,9% en milieu urbain et 29,4% en milieu rural.

Conclusion

L'EMICoV réalisée en 2015 a permis de collecter des données sur les caractéristiques des ménages, la consommation des ménages, l'activité et les conditions de travail, la possession de terres et la connaissance du titre foncier, l'accès au crédit et l'épargne, la gouvernance, la démocratie et la paix et sécurité.

Caractéristiques des ménages

L'EMICoV réalisée en 2015 a porté sur 21 402 ménages avec 52,9% de la population qui vivent en milieu rural et 47,1% de la population du pays sont âgées de moins de 15 ans. Cette population est constituée à 50,5% d'hommes et 49,5% de femmes. Cette population pourrait être le moteur de la prospérité économique, s'il existe les politiques et les programmes nécessaires pour renforcer les opportunités qui s'offrent à elle. En outre, trois ménages sur quatre (77,6%) ont à leur tête un homme. On note que 47,2% de la population n'ont aucun niveau d'instruction, et seulement 2,7% ont atteint le niveau supérieur.

Pauvreté

Le seuil de pauvreté monétaire annuel est estimé à 140 808 FCFA en 2015 contre 120 839 FCFA en 2011 et connaît ainsi sur la période une hausse de 16,5%. On note sur le plan national que 40,1% de la population béninoise vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire contre 36,2% en 2011. En milieu urbain, cette proportion est de 35,8% contre 43,6% en milieu rural.

Au Bénin, 28,7% de la population béninoise est pauvre en termes de condition d'existence contre 30,2% en 2011. La pauvreté d'existence touche plus le milieu rural (36,0%) que le milieu urbain (20,5%).

Emploi et chômage

Le taux d'activité de la population active âgée de 15 ans et plus est de 67,9% contre 72,0% en 2011 et 75,5% en 2007. Les hommes sont potentiellement plus actifs que les femmes, ceci au-delà de 60 ans. La population âgée de 15 ans et plus résident en milieu rural est plus active que celle vivant en milieu urbain (69,2% contre 66,6% en 2015).

L'observation des résultats de l'EMICoV_2015 selon le secteur d'activité montre que le secteur informel mobilise 89,0% des actifs occupés contre 89,5% en 2011, alors qu'en 2006, ce secteur mobilisait 95,3% des actifs occupés.

Le taux de chômage est passé de 2,6% en 2011 à 2,3% en 2015. Malgré cette réduction, le niveau de Cotonou est demeuré au dessous du niveau national : 6,1%.

Consommation des ménages

Les dépenses moyennes annuelles par tête sont estimées en 2015 à 238 343 FCFA, en hausse par rapport à 2011 (227 064 F CFA) et à 2009 (220 444 F.CFA). Cette consommation par tête est plus élevée dans les ménages dirigés par une femme que ceux dirigés par un homme (257 759 FCFA contre 234 435 FCFA en 2015) et ce comportement est le même depuis 2011 (275 143 FCFA contre 217 222 FCFA).

Les dépenses alimentaires représentent la moitié (48,9%) des dépenses de consommation des ménages au Bénin en 2015. Le maïs en grains crus est l'aliment le plus consommé au Bénin avec 19,3% des dépenses alimentaires.

Sécurité alimentaire

Les résultats de l'EMICoV-2015 indiquent que 20,2% des ménages sont en insécurité alimentaire et 22,8% à risque de sécurité alimentaire. Comparé à 2011, le niveau d'insécurité alimentaire est à la baisse. Les départements les plus touchés par l'insécurité alimentaire sont l'Atacora et l'Alibori. Cependant, 46,1% des ménages déclarent n'avoir subi aucun choc au cours des 12 derniers mois ayant précédés la date de l'enquête, mais, 18,0% ont été touché par des chocs économiques et 23,0% des chocs biophysiques. Les chocs économiques ont touché majoritairement les ménages vivant en milieu urbain 22,1% contre 14,4% pour le milieu rural.

Microfinance

4,0% des ménages ont bénéficié au moins une fois de prêt d'une institution de financement en 2015.

Dans le département du Plateau (7,9%), des Collines (7,6%) et du Littoral (5,6%), les ménages ont plus bénéficié une fois d'un prêt auprès d'une institution de financement. La complexité des démarches pour l'obtention du crédit (34,4%) et les garanties exigés trop nombreuses (7,9%) sont les principales raisons de faible accès à la microfinance.

Les crédits obtenus ont servi à développer des affaires (46,2%) et à effectuer des achats (20,0%). 59,8% des crédits adressés aux IMF ont été accordés à des individus exerçant dans la branche « commerce et restauration » (42,8%) et à « l'agriculture, l'élevage et la pêche » (16,9%).

Les résultats de l'enquête montrent que l'épargne informelle est plus développée que l'épargne formelle, car au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, 18,7% de la population ont participé une fois à une tontine et seulement 2,7% détiennent un compte d'épargne.

Foncier

Les résultats de l'enquête révèlent que 58,0% des ménages interrogés ont au moins un membre qui possède une parcelle ou des terres agricoles en 2015 contre 60,6% en 2011 et 62,9% en 2010. Seulement 4,4% des parcelles possèdent un titre foncier en 2015. En matière de sécurisation foncière, 31,9% des béninois ont entendu parler du titre foncier et estiment qu'il permet de sécuriser la parcelle.

Gouvernance et démocratie

L'EMICoV-2015 s'est intéressée à la gouvernance et à la démocratie. Les béninois interrogés portent un jugement favorable sur le fonctionnement de l'administration où 54,0% estiment qu'elle fonctionne bien, mais déclarent de nombreux dysfonctionnements qui minent le système administratif. En effet, 79,2% des béninois pensent que la corruption constitue le problème majeur de l'administration, 74,0% estiment qu'elle est politisée puis 69,5% jugent incompetents les ressources humaines utilisées et enfin 60,2% observent un absentéisme. Aussi, 91,0% des béninois sont favorables à la démocratie et à l'application de ses principes comme mode de gouvernance, puis 68,7% sont favorables à la politique de décentralisation.

Paix et sécurité

L'EMICoV-2015 a aussi cerné le volet paix et sécurité où les résultats indiquent que le tiers (31,6%) de la population interviewée estime que les forces de l'ordre sont efficaces dans le règlement de toutes les formes d'infractions. Lorsque le niveau d'instruction évolue ainsi que le niveau de vie s'améliore, l'appréciation est meilleure.

Annexe

Tableau a1: Incidence de pauvreté monétaire des communes entre 2011 et 2015

Communes	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%) en 2011	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%) en 2015	Cadran de positionnement
Abomey	29,47	30,44	2
Abomey-Calavi	18,36	41,63	2
Adja-Ouere	31,64	36,92	2
Adjarra	34,81	50,42	1
Adjohoun	20,18	47,80	2
Agbangnizoun	42,95	49,42	4
Aguegues	32,20	44,91	2
Akpro-Misserete	34,26	34,00	1
Allada	46,88	39,05	5
Aplahoue	49,77	49,33	4
Athieme	50,43	38,68	5
Avrankou	24,25	45,16	1
Banikoara	27,55	51,74	2
Bante	44,88	33,39	4
Bassila	32,14	37,83	3
Bembereke	28,26	24,37	2
Bohicon	40,10	43,64	4
Bonou	39,86	37,77	6
Bopa	43,52	52,68	4
Boukoumbe	47,48	58,53	5
Cobly	34,81	58,57	1
Come	45,18	46,52	5
Copargo	45,54	64,79	4
Cotonou	25,88	34,65	1
Cove	54,78	48,45	5
Dangbo	32,50	40,64	2
Dassa-Zoume	44,98	52,13	4
Djakotomey	55,18	24,85	5
Djidja	38,23	33,19	6
Djougou	39,83	30,62	4
Dogbo	49,83	44,18	4
Glazoue	54,80	46,97	5
Gogounou	33,65	49,81	3
Grand-Popo	47,67	52,84	4
Houeyogbe	41,19	51,49	4
Ifangni	33,36	42,55	2
Kalale	37,85	36,04	4
Kandi	31,79	49,82	2
Karimama	53,74	55,11	5
Kérou	35,82	52,70	2
Ketou	33,00	42,25	1
Klouékanme	38,39	47,30	4
Kouandé	50,88	48,57	5
Kpomasse	32,50	40,34	2
Lalo	39,57	49,96	4
Lokossa	38,05	47,42	4
Malanville	42,46	25,90	4
Matéri	31,26	25,73	2
Natitingou	40,06	46,25	4

Communes	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%) en 2011	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%) en 2015	Cadran de positionnement
N'dali	33,02	47,83	3
Nikki	43,87	41,31	4
Ouake	20,24	48,80	2
Ouesse	50,48	47,35	4
Ouidah	54,03	48,94	5
Ouinhi	43,98	31,90	4
Parakou	22,53	32,81	2
Péhunco	47,13	38,84	4
Perere	28,08	30,99	2
Pobe	44,67	23,93	4
Porto-Novo	19,06	36,08	2
Sakete	35,69	32,79	1
Savalou	45,55	22,47	5
Save	30,18	24,12	2
Ségbana	48,04	34,50	4
Seme-Kpodji	19,30	38,42	2
Sinende	28,93	31,16	2
So-Ava	60,98	49,59	5
Tanguiéta	33,94	34,94	1
Tchaourou	34,11	32,42	3
Toffo	56,96	46,90	4
Torri-Bossito	51,60	42,63	5
Toucountouna	38,67	49,99	6
Toviklin	44,17	37,15	4
Zagnanado	48,50	44,00	4
Za-Kpota	46,16	48,81	4
Ze	61,19	46,72	4
Zogbodomey	40,55	43,82	4
Bénin	36,2	40,1	3

Source : INSAE, EMICoV-2011 et EMICoV-2015

Tableau a2 : Répartition (%) des ménages selon le principal mode d'acquisition des aliments en 2015

Aliments	Principal mode d'acquisition								
	Propre production	Achat	Emprunt	Troc	Dons	Aide familiale	Travail payé en nature	Chasse/ cueillette/ pêche	Autre
Maïs	35,8	62,0	0,1	0,1	0,7	1,2	0,0	0,0	0,0
Mil	45,5	51,7	0,4	0,6	1,0	0,7	0,0	0,0	0,0
Sorgho	64,0	32,5	0,5	0,5	1,2	1,2	0,0	0,0	0,0
Riz	5,6	92,7	0,2	0,1	0,5	0,8	0,0	0,0	0,0
Manioc (racines, farine, gari, attiéké)	26,2	71,2	0,2	0,1	1,2	1,0	0,1	0,0	0,0
Ignames	31,9	64,2	0,3	0,1	2,3	1,1	0,0	0,0	0,0
Banane plantain	14,6	81,8	0,6	0,3	2,1	0,4	0,0	0,1	0,0
Pain/beignets	1,7	97,2	0,2	0,1	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0
Pâtes alimentaires	4,8	93,6	0,5	0,1	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0
Autres tubercules	20,2	75,3	1,2	0,1	2,1	1,1	0,0	0,1	0,0
Arachides/ légumineuses (haricots, pois, niébé, lentilles, voandzou, etc)	15,2	83,0	0,4	0,1	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0
Légumes (+feuilles)	21,7	72,5	0,3	0,1	0,8	0,8	0,1	3,7	0,1
Fruits (mangues, oranges, bananes, etc.)	20,3	61,1	0,5	0,1	3,9	0,5	0,0	13,6	0,1
Viandes (bœuf, volaille, mouton, porc, lapin, etc.)	7,3	85,9	0,4	0,1	1,3	0,6	0,1	4,0	0,1

Aliments	Principal mode d'acquisition								
	Propre production	Achat	Emprunt	Troc	Dons	Aide familiale	Travail payé en nature	Chasse/cueillette/pêche	Autre
Poissons/fruits de mer/escargots	2,3	95,8	0,3	0,1	0,4	0,5	0,1	0,7	0,0
Œufs	12,7	85,1	0,7	0,2	0,7	0,4	0,0	0,2	0,0
Lait/produits laitiers	10,1	87,6	0,6	0,1	0,9	0,5	0,0	0,2	0,0
Huiles végétale/palme/graissses/beurre de karité	9,3	89,0	0,2	0,1	0,5	0,8	0,1	0,0	0,0
Sucres/Miel/Autres sucreries	1,0	97,7	0,4	0,1	0,3	0,4	0,0	0,0	0,0
Condiments, épices, cubes alimentaires, lanwin, piments, sel, potasse	1,9	96,6	0,2	0,1	0,2	0,6	0,2	0,0	0,0
Mayonnaise, moutarde, ketchup	13,3	84,7	0,7	0,2	0,7	0,4	0,1	0,0	0,0

Source : INSAE, EMICoV-2015